

Budget primitif de la Ville pour 1996

M. LE MAIRE, Rapporteur : La séance consacrée à l'examen des orientations budgétaires pour 1996 s'est déroulée le 15 janvier dernier. A cette occasion, nous avons pu échanger diverses réflexions sur l'élaboration du budget de 1996 dont le projet vous est à présent soumis.

Notre assemblée a déjà pris plusieurs décisions relatives à ce budget, notamment :

. **le 11 décembre 1995 :** vote des différents tarifs, taxes et droits,

. **le 15 janvier 1996 :** vote de diverses subventions et participations et vote de divers crédits d'investissement.

Par ailleurs, je vous rappelle que la Commission du Budget élargie à l'ensemble des Conseillers Municipaux s'est déroulée le 1^{er} mars dernier.

Outre le présent rapport, divers documents vous sont adressés en annexe :

- pour le budget général :

1. Une fiche récapitulative des grandes catégories de recettes (en montant et en pourcentage),
2. Une note sur le financement des investissements (par autofinancement, emprunts et subventions).

- pour le budget principal :

3. La balance récapitulative des recettes (par fonctions et sections),
4. L'état des principales recettes,
5. La balance récapitulative des dépenses (par fonctions et sections),
6. La liste des subventions d'équipement, de fonctionnement et fonds de concours.

- pour les budgets annexes :

7. Les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service des Eaux,
8. Les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service Assainissement,
9. Les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées,
10. Les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service Forêts.

Vous sont également adressées un certain nombre d'annexes et notamment celles prévues par la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République :

11. Le bilan, par secteur d'activités, de l'action menée par la Ville en 1995,
12. Diverses statistiques relatives au personnel de la Ville,

13. Etat de la dette communale pour emprunts au 01/01/1996,
14. Etat des instruments de couverture du risque financier au 01/01/1996,
15. Etat des opérations de crédit de trésorerie,
16. Etat des opérations de crédit-bail au 01/01/1996,
17. Etat de la dette communale pour autres engagements,
18. Etat des prêts, avances et créances à long ou moyen terme,
19. Etat des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement,
20. Etat des biens immobiliers,
21. Etat des véhicules et engins,
22. Etat du personnel au 31/12/1995,
23. Etat des provisions constituées au 31/12/1995,
24. Budget principal - Données synthétiques sur la situation financière de la commune,
25. Liste des concours attribués par la commune aux associations en 1995,
26. Diverses statistiques relatives au personnel du Centre Communal d'Action Sociale,
27. Un document récapitulatif du projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Analyse générale du budget primitif 1996

Avant d'examiner dans le détail les différents budgets qui composent le budget général de la Ville, l'analyse qui vous est proposée vous permettra de mieux appréhender les grands axes financiers retenus pour réaliser l'indispensable équilibre budgétaire de 1996.

A la complexité bien connue des règles de la comptabilité publique, viennent s'ajouter cette année les modifications engendrées par l'application de la nouvelle nomenclature comptable M14 que la Ville de Besançon s'est proposée d'expérimenter dès 1996 alors que l'application n'en sera obligatoire qu'en 1997.

Il en résulte des difficultés de comparaison avec le budget de 1995 élaboré en nomenclature budgétaire et comptable M12. Les évolutions comparatives des différentes composantes d'un budget permettent en effet de mieux appréhender les orientations retenues par la Municipalité ou qui s'imposent à notre collectivité.

Plus concrètement, un certain nombre de dépenses et recettes classées en 1995 en section d'investissement figurent en 1996 dans la section de fonctionnement. Il s'agit notamment des subventions d'équipement accordées à des organismes publics ou privés. Chaque fois que cela sera possible, les évolutions entre 1995 et 1996 seront analysées selon des critères constants.

Le débat d'orientations budgétaires du 15 janvier dernier avait permis de tracer les contours de l'action municipale proposée pour 1996, d'en préciser les axes majeurs et de déterminer les principales données financières.

Depuis cette date, des précisions nous ont été apportées quant au montant de la plupart des recettes concourant à l'équilibre budgétaire que sont les dotations de l'Etat (même si toutes les informations ne nous sont pas encore parvenues) et les produits de la fiscalité locale.

Cette démarche qui consiste à voter le budget après que soient connus divers paramètres financiers de première importance permet d'éviter toute aggravation injustifiée de la pression fiscale.

En outre, depuis plusieurs années, nous arrêtons, dès le vote du budget primitif, la liste des opérations d'investissement qui pourront être financées par le budget supplémentaire après le vote du compte administratif de l'exercice antérieur (ce vote est prévu lors de la séance du Conseil Municipal du 24 juin prochain).

Le montant des fonds disponibles à la clôture de l'exercice 1995 s'élève à 56,5 MF (60,5 MF à la clôture de l'exercice 1994).

Cette situation favorable permet de prévoir le financement au **budget supplémentaire** pour 27,1 MF de différentes opérations dont la liste vous est communiquée à la suite des opérations d'investissement financées par l'emprunt.

15,6 MF correspondent à des dépenses d'équipement et 11,4 MF à des subventions d'équipement mais imputées en fonctionnement selon la nouvelle nomenclature comptable.

Le montant des fonds non affectés en ce début d'exercice s'élève donc à : 56,5 MF - 26,8 MF = 29,7 MF contre 29 MF au début de l'exercice précédent.

Nous examinerons successivement le budget général, le budget principal et les budgets annexes.

Le budget général de la Ville (budget principal et budgets annexes) passe de 1 184 MF à 1 220 MF. Il est en augmentation de 3 % contre 1,8 % en 1995.

Ce sont les évolutions importantes des budgets annexes et notamment du budget assainissement (+ 22,6 %) qui expliquent cette forte progression car le seul budget principal n'augmente que de 1,8 %.

Les dépenses d'investissement du budget général (dépenses d'équipement et annuités de dette) qui s'élèvent à 255,4 MF représentent 20,9 % des dépenses totales.

Afin de comparer ce pourcentage à celui de 1995, il convient toutefois d'inclure 12,1 MF de subventions correspondant à des travaux d'équipement mais comptabilisés en fonctionnement avec la nomenclature comptable M14.

L'ensemble de ces dépenses et subventions d'investissement représentent en conséquence 21,7 % des dépenses totales contre 22,1 % en 1995 soit un pourcentage équivalent.

Pour ce qui concerne les seules **dépenses d'équipement (travaux et acquisitions)** elles s'élèvent à 134,4 MF (173,6 MF en y incluant les subventions d'équipement et le budget supplémentaire, à comparer au montant correspondant de 1995 soit 172,4 MF).

Il apparaît donc que l'effort d'équipement réalisé par la Ville de Besançon depuis de nombreuses années sera maintenu alors que la plupart des grandes collectivités réduisent sensiblement ce poste de dépenses avec toutes les conséquences négatives que cela peut entraîner en matière d'emploi notamment dans les entreprises de travaux publics.

Cet effort mérite d'autant plus d'être souligné qu'il sera réalisé non seulement sans augmentation globale de l'endettement mais au contraire avec une réduction importante du recours à l'emprunt pour ce qui concerne le budget principal, point sur lequel je reviendrai ultérieurement, sans recourir à une reprise anticipée sur le solde du Compte Administratif comme nous le réalisions antérieurement et avec un niveau d'auto-financement équivalent à celui de 1995.

Le processus de réduction de l'endettement engagé dès 1995 sera poursuivi puisque le total des emprunts réalisés s'élèvera à 90,5 MF (80 MF pour le budget principal et 10,5 MF pour les budgets annexes) contre 91,6 MF en 1995 (90 MF pour le budget principal et 1,6 MF pour les budgets annexes).

Je rappelle que le montant de l'emprunt globalisé s'était élevé à 108,9 MF en 1994 (98 MF pour le budget principal et 10,9 MF pour les budgets annexes).

Comme vous le constaterez en examinant les différents budgets, notre volonté de limiter le recours à l'emprunt dans le budget principal et par conséquent de diminuer la dette future de notre Ville, a entraîné une réduction sensible des dépenses et subventions d'équipement de ce budget principal qui passent (BP et BS confondus) de 147,2 MF en 1995 à 134,9 MF en 1996, diminution heureusement compensée par un accroissement des dépenses d'équipement des budgets annexes et notamment du budget Assainissement qui passent de 12,8 MF à 24,6 MF.

L'annuité de dette du budget général passe de 194,3 MF à 200,5 MF soit une augmentation de 6,2 MF.

Selon une étude réalisée par l'Association des Maires des Grandes Villes de France, l'annuité de dette de la Ville de Besançon en 1994 s'élevait à 1 396 F par habitant contre 1 503 F pour la moyenne de la strate 100 000 - 300 000 habitants.

Toujours selon la même étude, notre endettement par habitant s'élevait en 1994 à 7 611 F par habitant alors que l'endettement moyen de la strate des villes de 100 000 à 300 000 habitants était de 7 592 F.

En outre, une récente enquête publiée par le Figaro qui nous place en 19^{ème} position sur 43 villes avec un endettement par habitant de 7 743 F pour 1995 témoigne de la maîtrise qui est appliquée en ce domaine par notre collectivité.

Cette évolution modérée de notre endettement est le résultat de la politique de rigueur que nous appliquons depuis de nombreuses années. Les outils de gestion de dette mis en place et utilisés avec efficacité par nos services permettent ainsi de maintenir un niveau d'investissement intéressant sans obérer l'avenir.

S'agissant de **l'autofinancement** (dépenses d'équipement non financées par emprunt ou subventions), il s'était élevé, dans le budget général de 1995 à 78,7 MF sur un total de dépenses d'équipement (Budget Primitif et Budget Supplémentaire) de 172,4 MF soit un taux de 45,6 % (ces taux étaient de 38 % en 1993 et de 37,4 % en 1994).

Pour ce qui concerne l'exercice 1996, les dépenses d'équipements autofinancées s'élèveront à 78,4 MF sur un total de 173,6 MF, soit un pourcentage d'autofinancement de 45,2 %, c'est-à-dire un pourcentage identique à celui de 1995 et dont il faut souligner l'importance dans un contexte financier difficile.

Il convient à présent, par budget et à l'intérieur de chaque budget, par grands secteurs ou fonctions, de préciser en données chiffrées, les différents crédits de recettes et dépenses.

Le budget principal

Il représente près de 88 % du budget général et est alimenté pour près de 39 % de ses recettes par la fiscalité locale.

Ce budget augmente de 1,8 % soit légèrement moins qu'en 1995 (2 %). Ce taux de 1,8 % inférieur à celui de l'inflation de 1995 (2,1 %) témoigne des difficultés qui ont été rencontrées lors de l'élaboration de ce budget et des contraintes qui nous ont été imposées par le Gouvernement dont les dotations ne cessent de diminuer comme nous le verrons ultérieurement.

L'annuité de dette passe de 171,7 MF à 178,3 MF soit une augmentation de 6,6 MF. Cette augmentation était de 8,1 MF en 1995. Cette faible évolution de l'annuité de dette masque toutefois un effort important et qu'il convient de souligner, de remboursement du capital de notre dette donc de désendettement à hauteur de 12 MF, ce qui entraîne une diminution du remboursement des intérêts égale à 5,4 MF.

La limitation à 80 MF du recours à l'emprunt pour 1996 permettra, si le niveau actuel des taux d'intérêts se maintient, d'alléger encore ce poste de dépenses.

Les dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) s'élèvent à 95,6 MF (134,9 MF avec les subventions d'équipement et le budget supplémentaire, à comparer au montant de 1995 soit 147,2 MF).

L'ensemble de ces dépenses s'intègre dans le programme «Besançon Horizon 2001».

Retenons plus particulièrement :

*** Dans le domaine de l'économie**

Dans ce secteur qui représente une priorité pour notre collectivité :

- 2,2 MF pour les interventions diverses
- 2 MF pour l'acquisition de l'usine Superfos
- 0,4 MF pour l'aménagement du restaurant de la place Cassin
- 1 MF pour l'aménagement de la zone d'activités La Fayette.

*** Dans le domaine de la voirie et du stationnement**

Plus de 13 MF pour l'aménagement des voies, réseaux, ponts et parkings dont 2 MF pour l'aménagement des rues du centre-ville.

- 8,5 MF se rapportant au solde des travaux du tunnel sous la Citadelle
- 10 MF pour le futur plan de stationnement du centre-ville
- 2,8 MF pour le réseau d'éclairage public.

*** Pour ce qui concerne le patrimoine**, dont les crédits sont rattachés à une seule délégation confiée à Michel ROIGNOT, un effort particulier sera fait dès 1996 et poursuivi en 1997 en faveur de ce secteur.

Les tranches annuelles, notamment celles dont les crédits permettent l'entretien et le renouvellement de notre patrimoine immobilier et mobilier s'élèveront en 1996 à 55 MF contre 45 MF en 1995 soit + 22 %. Les travaux de sécurité bénéficieront en parti- culier de lignes de crédits nettement plus importantes.

S'agissant des travaux neufs, 7 MF seront consacrés à la construction du groupe scolaire de l'impasse Granvelle, 4 MF seront consacrés au lancement de la construction de la piscine La Fayette, crédits qui complètent ceux déjà votés en 1995.

Ces dépenses d'équipement du budget principal (Budget Primitif et Budget Supplémentaire) représentent 12,6 % des dépenses totales de ce budget contre 13,8 % en 1995. Le léger tassement de cette catégorie de dépenses est toutefois compensé comme je l'ai déjà signalé, par une augmentation correspondante des dépenses d'équipement des budgets annexes.

Les dépenses de personnel (salaires et charges) passent de 404,4 MF en 1995 (y compris la cotisation CNRACL de 8,1 MF inscrite au BS) à 413,9 MF en 1996 soit une augmentation limitée à 2,3 %. Ce pourcentage d'augmentation proche de celui de l'inflation constatée en 1995 (+ 2,1 %) s'explique par la politique de rigueur que nous menons en ce domaine difficile depuis plusieurs années.

Les efforts déployés en matière de réduction progressive des effectifs sans porter atteinte à la qualité des prestations offertes à nos concitoyens, de limitation des dépenses liées aux emplois temporaires et aux heures supplémentaires permettent cette faible progression d'un poste de dépenses qui reste le plus important du budget municipal.

Ces dépenses représentent en effet 47,9 % des dépenses réelles de fonctionnement (48 % en 1995).

L'absence d'augmentation en 1996 de la cotisation CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) a facilité cette maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

Il n'en sera malheureusement pas de même en 1997 car une nouvelle augmentation de la cotisation patronale est à craindre. Je rappelle que l'augmentation qui nous avait été imposée en décembre 1994 pour le budget 1995 avait entraîné une dépense supplémentaire de 8,1 MF pour le budget principal.

Les dépenses d'exploitation des services (fournitures, locations, prestations à l'entreprise) ainsi que les **subventions et participations** s'élèvent à 318 MF contre 308,2 MF en 1995, soit en augmentation de + 3,2 %.

Les dépenses d'exploitation des services, qu'ils soient en régie, concédés ou en gérance, s'élèvent à 183,3 MF.

En 1995, ces dépenses s'étaient élevées à 175,8 MF. L'augmentation relative à ces dépenses qui concernent les prestations et services offerts est de 4,3 %, soit un pourcentage double de celui de l'inflation de 1995 et permettra de répondre aux nombreuses attentes de nos concitoyens, notamment pour tout ce qui touche à la politique de la ville et à la vie des quartiers.

Cette évolution somme toute modérée, traduit notre volonté de maîtrise de cette catégorie de dépenses qui, avec la masse salariale, constitue la part majoritaire (plus des 2/3) de la section de fonctionnement du budget principal.

Les crédits de subventions et participations ont été majorés du montant de l'inflation de 1995 soit 2,1 %.

Toutefois, échappent à cette règle les subventions indexées sur d'autres paramètres notamment les contrats d'objectifs en matière sportive qui augmentent de plus de 67 % (de 3,3 MF à 5,6 MF) compte tenu des résultats positifs obtenus par les clubs bisontins.

Globalement, les crédits de subventions et participations passent de 129 MF à 134,7 MF selon la nouvelle nomenclature M14, soit une augmentation de 4,4 %.

Outre l'évolution importante constatée dans le domaine sportif, signalons la part des crédits consacrés au secteur social (délégation confiée à Jean-Louis FOUSSERET) soit 81,3 MF, ce qui représente plus de 60 % du total et une augmentation de 6,4 % des crédits entre 1995 et 1996.

Signalons également la part consacrée à la délégation Politique de la Ville confiée à Maurice THIRIET qui représente 8 % du total des subventions et participations (10,6 MF sur 134,7 MF) et surtout une augmentation de ces crédits de 15,3 % entre 1995 et 1996.

S'agissant plus particulièrement des crédits consacrés à la Politique de la Ville, ils s'élèvent globalement (dépenses d'exploitation et crédits de subventions et participations) à plus de 14 MF (contre 12 MF en 1995) et sont en augmentation de plus de 17 %.

Ces chiffres témoignent de la volonté municipale de privilégier les secteurs de l'Action Sociale et de la Politique de la Ville et sont la concrétisation des engagements pris envers nos concitoyens.

S'agissant des recettes, je limiterai mon propos aux plus significatives, c'est-à-dire aux recettes fiscales, aux dotations de l'Etat et à l'emprunt, l'ensemble de ces ressources représentant les 2/3 des recettes du budget principal.

1) Le produit des impôts locaux augmente de 6,7 % (de 385,7 MF à 411,7 MF).

Cette augmentation était de 3,6 % en 1995. Elle prenait en compte la majoration de la pression fiscale limitée au montant de l'inflation constatée en 1994 soit + 1,7 % ainsi que l'extension des bases d'imposition.

La réduction des dotations de l'Etat, comme nous le verrons dans quelques instants, a rendu nécessaire un accroissement des ressources liées à la fiscalité locale.

C'est pourquoi, à l'évolution positive de la fiscalité locale due à l'extension des bases d'imposition qui se concrétise par 10,5 MF de produit fiscal supplémentaire (contre 7 MF en 1995), constat qui ne peut que nous réjouir, s'ajoutent 15,5 MF provenant de la majoration de 3 % des taux d'imposition des 4 impôts locaux, ce qui correspond à une augmentation de la pression fiscale de 4 %.

Je vous rappelle toutefois que les taux d'imposition locale avaient diminué de 4,5 % au cours du mandat précédent, contrairement à ce qui avait été appliqué par la plupart des collectivités locales voisines.

A titre indicatif, je précise que sur l'ensemble des impôts levés sur Besançon en 1995, 61,3 % reviennent à la Ville, 5,2 % au District du Grand Besançon, 24,9 % au Département du Doubs et 8,6 % à la Région de Franche-Comté. En 1989, la part de la Ville représentait 70,9 % des impôts levés sur Besançon.

Une enquête téléphonique réalisée par nos services fait apparaître que la plupart des grandes villes seront contraintes comme nous, de majorer les taux des différents impôts locaux. Une récente note de conjoncture publiée par le Crédit Local de France fait état d'une prévision d'augmentation de la pression fiscale de plus de 5 % pour l'ensemble des Collectivités Locales.

S'agissant de la fiscalité locale et de son poids, certes toujours trop lourd pour le contribuable, il convient de rappeler quelques vérités.

Si le montant de la taxe d'habitation par habitant place la Ville de Besançon dans le premier tiers des grandes villes (en 8^{ème} position d'après une récente enquête réalisée par le Figaro), il convient toutefois de préciser que le taux moyen de la fiscalité locale par habitant à Besançon en 1994 (source Association des Maires des Grandes Villes de France) s'élevait à 3 790 F contre 3 846 F pour la moyenne des villes situées dans la strate de population 100 000 - 300 000 habitants.

En outre, en matière de taxe professionnelle, alors qu'il est souvent reproché à l'équipe municipale une action insuffisante dans le secteur de l'économie, je vous signale qu'une étude récente réalisée par l'Association des Maires des Grandes Villes de France fait apparaître que notre Ville se situe au 8^{ème} rang sur 43 villes pour l'évolution positive des bases de taxe professionnelle entre 1994 et 1995 avec + 4,19 % de progression (la moyenne des grandes villes, hors Paris, se situe à + 2,49 %).

Dans le Grand Est, seule Dijon avec + 6,43 % est en meilleure position, les autres villes ayant des évolutions de taxe professionnelle donc de leur environnement économique très contrastées (+ 4,14 % pour Metz, + 2 % pour Strasbourg, + 0,78 % pour Reims, + 0,17 % pour Nancy et + 0,03 % pour Mulhouse).

Si le rendement de la taxe professionnelle reste faible à Besançon par rapport au produit des 4 taxes (40,6 % contre 49,7 % pour la moyenne nationale des grandes villes en 1995), il convient néanmoins de signaler le dynamisme du tissu économique bisontin auquel notre collectivité, par ses interventions permanentes, concourt pour une part.

Toujours d'après cette étude réalisée par l'Association des Maires des Grandes Villes de France, il apparaît que le montant par habitant des bases de taxe professionnelle en 1995 se situe à 9 638 F pour Besançon contre 10 785 F pour la moyenne des grandes villes hors Paris. Il apparaît donc que, sur ce point particulier, notre ville se situe dans une moyenne tout à fait acceptable.

2) Les dotations de l'Etat, à compter de 1996, s'intégreront pour la plupart dans le pacte de stabilité financière conclu entre l'Etat et les collectivités locales qui prévoit que ces dotations évolueront comme l'inflation de l'année précédente.

Ce point sera plus longuement exposé lorsque seront évoquées les recettes de fonctionnement.

Retenons seulement que la Dotation Globale d'Équipement (DGE) sera supprimée pour les communes de + 20 000 habitants. La perte pour notre collectivité s'élèvera à 3 MF.

Une inconnue demeure en ce qui concerne le montant de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine).

Tout laisse supposer néanmoins que son évolution probable ne permettra pas d'atteindre une majoration de 2,1 % de l'ensemble des dotations comprises dans ce pacte de stabilité.

Les ressources de notre ville en provenance de l'Etat seront donc encore en diminution.

3) L'emprunt globalisé sera limité à 80 MF contre 90 MF en 1995.

La volonté que nous manifestons depuis plusieurs années de baisser le niveau d'endettement devrait avoir pour corollaire une limitation de l'évolution de la pression fiscale dans les années à venir malgré un désengagement de l'Etat quasi certain.

Contrairement aux années précédentes, il ne sera pas opéré de *reprise anticipée* sur le solde du Compte Administratif de 1995 pour réaliser l'équilibre du budget principal, la nouvelle nomenclature M14 n'autorisant pas cette procédure.

En 1995, cette reprise anticipée s'était élevée à 10 MF.

Les budgets annexes

Ils progressent beaucoup plus fortement que le budget principal puisqu'ils passent globalement de 136,1 MF à 153,5 MF soit + 12,8 %.

L'évolution la plus significative provient du budget Assainissement qui augmente de 22,6 % et dont les dépenses d'investissement passent de 22,8 MF en 1995 à 35,4 MF en 1996 soit + 55 %, les dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) représentant l'essentiel de ces crédits (12,8 MF en 1995 et 24,6 MF en 1996).

Les autres budgets progressent plus modestement mais nettement plus toutefois que le budget principal :

- + 4,6 % pour le budget des Eaux,
- + 7,7 % pour le budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées,
- + 5,1 % pour le budget des Forêts.

Le recours à l'emprunt reste modéré pour le budget des Eaux (2 MF) et pour le budget Assainissement (8,4 MF dont 3,2 MF auprès de l'Agence de l'Eau).

Examinons à présent les différents budgets :

Budget principal

I - Les recettes

Les recettes globales s'élèvent à 1 066,6 MF contre 1 048 MF l'an dernier soit une progression de 1,8 %.

Hors contributions directes, leur montant est de 654,9 MF contre 662,3 MF en 1995.

L'analyse détaillée de ces recettes portera sur :

- les principales recettes d'investissement,
- le pacte de stabilité financière,
- les principales recettes de fonctionnement,
- le produit des contributions directes et les données fiscales.

1 - Les recettes d'investissement

Leur montant ressort à 112 MF contre 124,5 MF en 1995 soit - 9,8 %.

Le montant de l'emprunt globalisé a été réduit à 80 MF contre 90 MF l'année précédente soit - 11,1 %, ceci permettra de limiter la charge de la dette.

Les principales recettes d'investissement évoluent comme suit :

	1995	1996	% Evolution
DGE (Dotation Globale d'Equipement)	2 MF	1 MF	- 50 %
Produits des amendes de police	3 MF	4 MF	+ 33,3 %
Taxe Locale d'Equipement	2,5 MF	2,5 MF	0 %
FCTVA	19 MF	18 MF	- 5,3 %
Emprunt globalisé	90 MF	80 MF	- 11,1 %

La DGE est supprimée pour les communes de plus de 20 000 habitants par l'article 33 de la Loi de Finances pour 1996, la prévision de 1 MF sus-indiquée permettra l'encaissement de la DGE qui est due au titre des dépenses payées antérieurement à l'application de la loi.

2 - Les recettes de fonctionnement

Elles atteignent 954,3 MF contre 923,6 MF l'an dernier (+ 3,3 %).

Hors produit des impôts, elles s'élèvent à 542,6 MF contre 537,9 MF en 1995 (+ 0,9 %).

Nous examinerons successivement :

- les recettes incluses dans le pacte de stabilité financière (pour Besançon : Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation Spéciale au titre des Instituteurs, Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle (hors Réduction pour Embauche ou Investissement), Fonds National de Péréquation de Taxe Professionnelle, Dotation Globale d'Equipement, Dotation Globale de Décentralisation),

- les principales recettes de fonctionnement (hors pacte de stabilité financière et produit des impôts),

- les conditions selon lesquelles le budget sera équilibré par recours à la fiscalité,

- divers éléments concernant les impôts locaux.

a) Recettes incluses dans le pacte de stabilité financière

La grande nouveauté pour 1996 réside à n'en pas douter en l'instauration du pacte dit de stabilité financière entre l'Etat et les Collectivités Locales.

La présentation qui en est parfois faite laisserait supposer une contractualisation pour les trois prochaines années 1996 à 1998 des relations financières entre l'Etat et les Collectivités Locales.

Les élus territoriaux ont, en 1994 et 1995, porté de vives critiques sur les décisions unilatérales prises par l'Etat pour modifier les règles de calcul, notamment des dotations de compensation de la taxe professionnelle et d'évolution de la dotation globale de fonctionnement. En réponse à ces critiques, l'Etat a imaginé un dispositif qui consiste à assurer aux collectivités des ressources qui évolueront, à dotations à structure constante, comme l'évolution prévisionnelle des prix à la consommation hors tabac associée au projet de Loi de Finances soit 2,1 % pour 1996.

De fait, les dotations (DGF - DSI - FNPTP) seront calculées d'après les critères d'évolution prévus par les textes les régissant ; par contre les dotations de compensation de taxe professionnelle (plafonnement de taux, fraction salaire et abattement de 16 %) seront ajustées pour que l'ensemble des concours soit limité à une hausse de 2,1 % en 1996.

Ce constat, augmentation de 2,1 % des masses au niveau du budget de l'Etat des concours inclus dans le pacte de stabilité doit être modulé pour Besançon des éléments suivants :

- les villes de plus de 20 000 habitants perdent la dotation globale d'équipement (3 MF pour Besançon),

- Besançon perd 7,6 MF au titre des dotations de compensation de taxe professionnelle. Ces compensations, au lieu d'évoluer de + 8,29 % comme les recettes fiscales nettes de l'Etat sont réduites de 5,4 %, cette dotation étant retenue comme variable d'ajustement du pacte de stabilité. En ce qui concerne la compensation pour réduction des bases de 16 %, elle subit une seconde réfaction, instituée par l'article 54 de la Loi de Finances 1994, liée au taux d'évolution des bases de taxe professionnelle entre 1987 et 1995. Pour Besançon cette réduction est égale à 15 % du montant de la compensation. Ce mécanisme amènera à terme la suppression de cette compensation.

La Ville pourrait peut-être espérer une majoration de sa Dotation de Solidarité Urbaine puisqu'il semble que cette masse augmenterait de près de 35 % ; malheureusement une réforme, liée à une meilleure définition des logements sociaux, à la prise en compte du nombre de bénéficiaires de l'aide au logement étendue aux ayants-droit vivant à leur charge sous le même toit, est en cours et l'on ne peut présager de son incidence sur notre propre dotation.

Les dotations incluses dans le pacte de stabilité à Besançon représentaient en 1995 plus de 238 MF. Avec une évolution de + 2,1 %, elles devraient se monter à plus de 243 MF. Pour atteindre cet objectif, il faudrait que notre DSU passe de 7,5 MF en 1995 à plus de 13 MF en 1996. Il semble peu probable qu'une telle majoration puisse être envisagée.

Dans le projet de budget qui vous est présenté, la DSU est inscrite pour un montant équivalent à la notification 1995.

De fait, la prévisibilité de l'évolution des ressources des collectivités locales accordées par l'Etat, annoncée lors de l'élaboration du pacte de stabilité ne sera pas atteinte pour les communes urbaines (voir DSU) et les collectivités ne bénéficieront pas non plus des fruits de la croissance (voir DCTP) alors qu'elles réalisent 70 % des investissements civils.

Je vous rappelle que l'AMGVF a demandé au Premier Ministre de mettre sur pied un véritable pacte de stabilité financière car il est très difficile d'équilibrer un budget dans ces conditions. Nous espérons qu'en 1997 l'évolution des dotations de l'Etat sera au moins égale à l'évolution de l'inflation. Sans verser dans le catastrophisme, il est quasi certain que les villes subiront au minimum l'évolution de la cotisation CNRACL soit entre 8 et 12 millions de francs correspondant à près de 3 points d'impôts.

b) Les principales recettes de fonctionnement

Leur évolution est indiquée ci-après :

	1995 en KF	1996 en KF	% 1996/ 1995
Produits de l'exploitation	83 718		
Vente de produits, prestations de service dont taxe enlèvement des ordures ménagères	34 000	98 641 36 210	6,5
Produits domaniaux (non compris loyers du CCAS)	20 274		
Revenus des immeubles (hors CCAS)		5 879	
Versement-transport	55 000	57 500	4,5
Subventions et participations (Etat, Département hors pacte de stabilité financière)	6 270	5 368	- 14,4
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe foncière	6 400	7 000	9,4
Impôts sur les spectacles	760	800	5,3
Taxe sur l'électricité basse tension	9 300	9 400	1,1
Taxe sur l'électricité moyenne et haute tension	1 700	1 750	2,9
Subvention fiscale compensatrice des exonérations pour constructions neuves	990	1 160	17,2
Taxe sur les emplacements publicitaires	650	680	4,6
Produit des jeux du Casino	6 200	7 500	21
Allocations compensatrices de taxe professionnelle pour réduction embauche et investissement	6 464	6 187	- 4,3
Allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation	14 110	15 030	6,5
Allocation compensatrice des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties	1 230	1 350	9,8
	247 066	254 455	+ 3 %

c) L'équilibre budgétaire et les impôts locaux

Hors impôts locaux, le besoin de financement (écart constaté entre dépenses et recettes totales) est de 411,72 MF.

Dans le respect de l'engagement pris par la majorité municipale de limiter l'augmentation de la pression fiscale à un niveau proche de l'inflation, l'équilibre budgétaire sera réalisé par l'inscription d'un produit global de contributions directes pour 1996 de 411,72 MF (385,7 MF votés en 1995, montant encaissé : 387,1 MF).

L'évolution des bases fiscales notifiées par les Services Fiscaux permettra une augmentation des taux limitée à 3 %.

d) La fiscalité

Le vote des taux de chacune des quatre taxes directes locales figure au point suivant de l'ordre du jour.

Comme chaque année, je vous communiquerai tout d'abord des données concernant l'évolution du nombre de contribuables, les bases d'imposition et diverses informations susceptibles d'intéresser nos concitoyens, tenant à des décisions prises à l'échelon national ou au niveau local.

1) Evolution du nombre d'assujettis à l'impôt local à Besançon

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	Variation 95/94
Taxe d'habitation	54 934	55 997	56 957	58 545	59 238	60 147	61 375	+ 1 228
Foncier bâti	24 273	24 756	25 419	26 150	28 983	29 476	30 764	+ 1 288
Foncier non bâti	3 511	3 526	3 570	3 641	3 615	3 641	3 641	0
Taxe professionnelle	5 090	5 215	5 287	5 268	5 294	5 290	5 340	+ 50

2) Bases d'impositions 1996

	Bases définitives 1994	Bases définitives 1995 (Etat 1288)	Bases 1995 actualisées (1)	Bases notifiées pour 1996	Variation 1996/1995	
					Totale	Evolution physique
Taxe d'habitation	703 075 230	729 253 700	736 546 240	745 620 000	16 366 300 + 2,2 %	9 073 760 + 1,2 %
Foncier bâti	550 612 860	567 939 480	573 183 800	595 860 000	27 920 520 + 4,9 %	22 676 200 + 4 %
Foncier non bâti	2 206 060	2 285 920	2 285 920	2 087 000	- 198 920 - 8,7 %	- 198 920 - 8,7 %
Taxe professionnelle	1 102 536 220	1 148 771 280	1 148 771 280	1 183 813 750	35 042 470 + 3,1 %	

(1) Coefficients de majoration forfaitaire 1996 :

- propriétés bâties : 1,01
- bâti industriel : 1,00
- foncier non bâti : 1,00

3) Taxe d'habitation - Abattements et dégrèvements

Avant de passer à l'examen des dépenses, je vous rappellerai, comme chaque année, quels sont les abattements en vigueur à Besançon en matière de taxe d'habitation, et les dégrèvements accordés par l'Etat aux contribuables à revenus modestes.

A) Abattements décidés par le Conseil Municipal (non compensés par l'Etat)

Ces abattements ont pour effet de réduire la valeur locative servant de base au calcul de l'impôt, au titre de l'habitation principale seulement.

Le montant de l'abattement correspond à un pourcentage de la Valeur Locative Moyenne Communale (VLMC), donc identique pour tous les contribuables placés dans des situations équivalentes. Pour 1996, la valeur locative moyenne communale à Besançon est de 14 700 F (14 590 F en 1995).

Trois types d'abattements sont prévus par le Code Général des Impôts :

*** Abattement pour personnes à charge**

Il est appliqué à Besançon au taux minimum légal, soit :

- 10 % de la VLMC pour chacune des deux premières personnes à charge,
- 15 % pour chacune des personnes suivantes.

Ces taux peuvent être majorés de 5 ou 10 points sur décision du Conseil Municipal.

En 1995, 15 758 contribuables ont bénéficié de cet abattement.

*** Abattement général à la base**

Il est institué à Besançon depuis 1989 au taux de 5 % (le Code Général des Impôts permet de fixer ce taux à 5, 10 ou 15 %).

47 723 contribuables ont bénéficié en 1995 de cet abattement, correspondant à une réduction de valeur locative de 720 F.

*** Abattement spécial à la base**

Cet abattement, qui concerne les contribuables n'acquittant pas l'IRPP, n'est pas appliqué à Besançon, la plupart des contribuables susceptibles d'en bénéficier relevant des dégrèvements pris en charge par l'Etat (11 302 contribuables en 1995 auraient rempli les conditions pour bénéficier de cet abattement, alors que 33 608 dégrèvements totaux ou partiels ont été accordés par l'Etat).

B) Dégrèvements et exonérations de taxe d'habitation (décidés et à la charge de l'Etat)

1. Dégrèvement et exonération totale de taxe d'habitation (au titre de l'habitation principale) pour les contribuables de plus de 60 ans ou veufs ou veuves (sans condition d'âge), non imposables à l'IRPP.

D'autres exonérations totales sont accordées à d'autres catégories de contribuables : invalides, titulaires de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Les bénéficiaires du RMI bénéficient également d'un dégrèvement total et d'office.

En 1995, ces dégrèvements et exonérations ont concerné 7 567 contribuables.

2. Dégrèvement partiel de taxe d'habitation (au titre de l'habitation principale).

2.1 Contribuables non imposables à l'IRPP et autres que les catégories citées en 1. : dégrèvement total d'office de la part de la taxe d'habitation excédant un montant non encore fixé mais qui était en 1995 de 1 872 F (8 534 bénéficiaires en 1995).

2.2 Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1995 est inférieur à un certain montant (1 750 F en 1995) : dégrèvement à hauteur de 50 % du montant de la taxe d'habitation excédant une somme à fixer qui était en 1995 de 1 872 F (1 971 bénéficiaires en 1995).

2.3 Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1995 n'excède pas 13 300 F : dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour la fraction dépassant 3,4 % du revenu imposable. Ce dégrèvement ne peut toutefois excéder 50 % du montant de l'imposition qui excède une somme revalorisée chaque année (1 872 F en 1995) (15 398 bénéficiaires en 1995).

L'article 18 de la Loi de Finances pour 1996 a apporté une modification importante qui aura des répercussions néfastes pour les contribuables les plus modestes.

A compter de 1996, seuls les contribuables dont la cotisation d'impôt sur le revenu sera inférieure à 13 300 F (16 937 F en 1995 et 17 241 F si le mécanisme d'indexation avait été maintenu) pourront bénéficier du plafonnement.

Cet article 18 ne génère pas seulement un abaissement du plafond, il supprime également le mécanisme d'indexation de ce seuil. Il y aura de ce fait de moins en moins de bénéficiaires de cette mesure, ce qui permet à l'Etat de réaliser une économie et alourdit le poids de l'impôt local pour ces contribuables.

C) Autres dispositions

- Exonérations de foncier bâti

La Loi de Finances pour 1992 (article 129) a supprimé l'exonération temporaire de deux ans des immeubles autres que ceux à usage d'habitation.

Pour les locaux d'habitation achevés à compter de 1992, le Conseil Municipal a décidé le maintien de l'exonération temporaire (délibération du Conseil Municipal du 15 juin 1992). Rappelons que la perte de bases n'est pas compensée par l'Etat.

- Taxe professionnelle

L'article 16 de la Loi de Finances pour 1996 pérennise jusqu'en 1998 les taux de plafonnements sur la valeur ajoutée inscrits en Loi de Finances 1996, soit :

- 3,5 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 140 MF,
- 3,8 % pour celles dont le chiffre d'affaires est compris entre 140 MF et 500 MF,
- 4 % pour celles dont le chiffre d'affaires dépasse 500 MF.

Pour calculer le plafonnement, il est tenu compte, à partir de 1996, du taux de chaque collectivité ou groupement à fiscalité propre au titre de 1995 ou du taux de l'année d'imposition s'il est inférieur.

Là encore ce mécanisme permettra à l'Etat de réduire les montants de dégrèvement compensé aux communes par transfert sur le contribuable.

II - Les dépenses

1 - Section d'investissement

a) La dette

Le remboursement de la dette en capital passe de 93,5 MF en 1995 à 105,5 MF en 1996 soit + 12 MF (+ 12,7 MF entre 1995 et 1994).

Les raisons de cet accroissement sont principalement :

. le vieillissement de notre dette ; en effet, au cours des premières années de la vie d'un prêt, nous remboursons une part importante d'intérêts et peu de capital. Au fur et à mesure du vieillissement du prêt ces proportions s'inversent,

. la renégociation de divers prêts à taux fixe, au taux initial moyen de 9,50 % ; ils ont été refinancés par un prêt indexé sur TAM avec un amortissement calculé au taux de 6,04 %. Nous amortissons, de ce fait, plus rapidement le capital,

. une prévision supérieure à celle de 1995 pour le remboursement en capital des contrats de prêts signés en cours d'exercice et qui auraient une échéance infra-annuelle.

b) Les opérations d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal passent de 125,7 MF à 95,6 MF (107,8 MF à nomenclature comptable inchangée). Elles sont financées à hauteur de 80 MF par recours à l'emprunt globalisé.

Comme indiqué précédemment, à ces équipements s'ajouteront également 27,1 MF d'investissements complémentaires toujours à nomenclature inchangée (15,6 MF d'équipements et 11,5 MF de subventions d'équipement).

Le tableau ci-après vous donne la ventilation des équipements financés par l'emprunt globalisé.

Voici, par secteur, les principales opérations d'investissement retenues (autofinancement + emprunt globalisé).

L'environnement et les espaces verts

- La tranche annuelle d'acquisition de matériel et mobilier urbain (bancs, ...) a été maintenue à 850 KF, celle concernant les travaux d'espaces verts passe de 350 KF en 1995 à 600 KF.

- Poursuite de l'aménagement des jardins du Casino (1 500 KF)

- Première tranche de travaux d'aménagement du Parc Urbain de Planoise avec l'inscription d'un crédit de 500 KF.

Les déchets urbains

- 2 865 KF (dont 1 380 KF au budget supplémentaire) seront consacrés au fonds de renouvellement de l'UIOM (redevance pour le prestataire de service).

- Un crédit de 300 KF permettra la poursuite de l'aménagement de divers points de dépôts (acquisition de matériels dont conteneurs).

Salubrité - Pollution

- 150 KF sont inscrits pour l'acquisition de matériel dans le cadre de la surveillance de l'environnement.

L'Economie

Un effort particulier est porté sur les diverses interventions de la Ville dans les ZI avec un crédit de 1 800 KF.

Les sports

- Les tranches annuelles d'acquisition de matériel sportif s'élèveront à 600 KF et celles de travaux courants de bâtiments ou d'équipements atteindront 700 KF.

- La tranche annuelle de gros travaux sportifs sera maintenue à 1 300 KF mais sera exclusivement consacrée à des travaux de bâtiment, une nouvelle tranche annuelle de 700 KF étant affectée aux terrains de sports.

- Un crédit de 4 000 KF permettra le démarrage en 1996 des travaux de construction de la piscine La Fayette.

L'action culturelle

- Poursuite de l'étude pour la reprise informatique des notices à la Bibliothèque Municipale (250 KF).

- Les tranches annuelles de travaux de bâtiment dans les bâtiments d'activités culturelles (salles spectacles, ERBA, CNR) et dans les bâtiments de conservation des patrimoines culturels (Bibliothèques, Musées) ont été sensiblement augmentées (inscription respectivement de 850 KF et 750 KF).

- Solde de l'installation d'une vidéo-surveillance au Musée des Beaux-Arts (150 KF en complément du crédit 1995 de 660 KF).

- Un crédit de 1 500 KF soldera le financement pour les travaux de restructuration du Nouveau Théâtre de Besançon (CDN).

- La restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Pierre fait l'objet d'une inscription d'un crédit de 100 KF.

Les monuments historiques

Outre les diverses participations inscrites dans la Section Fonctionnement, il est prévu la réalisation des travaux suivants :

- 1^{ère} tranche de restauration de la façade principale de l'Eglise Sainte- Madeleine (350 KF en complément de crédit 1995 afin de financer la part Ville).

- interventions diverses sur les bâtiments classés (part Ville de 300 KF).

- travaux du propriétaire à la Citadelle (500 KF).

La voirie et la circulation

- Les principales tranches annuelles seront les suivantes :
 - * 4 600 KF pour l'aménagement de voies et parkings
 - * 4 000 KF pour les revêtements de chaussées
 - * 1 440 KF pour l'entretien des ponts dont 1 100 KF pour la restructuration de la passerelle de Mazagran
 - * 650 KF pour le programme local de sécurité routière
 - * 400 KF pour le secteur circulation et signalisation
 - * 1 800 KF pour l'extension et la modernisation du réseau d'éclairage public
 - * à noter une tranche annuelle de 2 000 KF pour l'aménagement des rues du centre-ville.
- Poursuite ou solde d'opérations engagées :
 - * Tunnel sous la Citadelle (solde de 8 500 KF)
 - * Aménagement de voirie avenue Villarceau et square Labbé (solde de 350 KF)
 - * Poursuite de la maintenance du plan de jalonnement (400 KF)
 - * Poursuite de la régulation lumineuse et aménagement de carrefours (1 000 KF)
 - * Poursuite de la conformité et centralisation du réseau d'éclairage public (1 000 KF)

Les transports et le stationnement

- Un crédit de 3 200 KF sera affecté au renouvellement d'autobus pour la CTB. Les annuités de cet emprunt seront couvertes par les recettes du versement-transport.

Il convient d'ajouter à ce crédit 5 600 KF provenant du produit du versement-transport.

- Une importante opération nouvelle sera engagée en 1996, la gestion du stationnement du centre-ville, pour laquelle un crédit de 10 000 KF est inscrit (dont 8 000 KF au budget supplémentaire).

L'urbanisme

En complément des crédits importants inscrits en section fonctionnement, il est à noter les actions suivantes :

- 500 KF pour les travaux de viabilités ENSMM au Parc Scientifique et Industriel des Montboucons,
- 1 400 KF pour la restructuration de la Place du Marché (400 KF pour des études et 1 000 KF pour des acquisitions de bâtiments),
- 2 900 KF seront prévus pour les acquisitions dans le cadre de la construction du Groupe Scolaire Impasse Granvelle,
- 1 150 KF de tranche annuelle pour les réserves foncières (terrains),

- 1 000 KF pour les acquisitions de terrains pour le projet Téléphérique,

- 2 000 KF seront inscrits au budget supplémentaire pour l'acquisition des bâtiments de l'usine SUPERFOS aux Prés-de-Vaux.

Le développement social urbain (ou la Politique de la Ville)

- Quartier Palente-Orchamps : 1 000 KF sont inscrits pour la poursuite des travaux d'espaces extérieurs.

- Quartier Brulard : en complément de crédits inscrits en section Fonctionnement, 500 KF sont prévus pour les aménagements d'espaces extérieurs (solde de la 1^{ère} tranche).

Les équipements scolaires

- La tranche annuelle d'acquisition de mobiliers et matériels scolaires sera de 915 KF tandis que celle relative aux travaux dans les écoles (y compris travaux de sécurité et de maîtrise de l'énergie) s'élèvera à 4 715 KF.

- Poursuite de l'opération Groupe Scolaire Impasse Granvelle avec l'inscription d'une somme de 7 000 KF dont 2 000 KF au budget supplémentaire.

- Un crédit de 500 KF sera consacré à la réalisation d'une troisième classe de cours élémentaire au groupe scolaire Jean Boichard.

L'informatique

- Un crédit de 1 150 KF dont 250 KF au budget supplémentaire sont inscrits pour le renouvellement et les extensions des micro-ordinateurs destinés aux services municipaux.

- le Projet Lumière sera financé à hauteur de 300 KF.

Les bâtiments administratifs et le parc communal

Les tranches annuelles de ce secteur seront les suivantes :

* mobilier, matériel : 945 KF

* travaux de bâtiment : 3 460 KF y compris travaux de sécurité et de maîtrise de l'énergie

* renouvellement véhicules et engins divers : 7 500 KF dont 2 000 KF au budget supplémentaire.

Le domaine associatif et l'animation socio-culturelle

- 200 KF sont prévus pour l'acquisition de matériel pour l'animation socio-culturelle.

- Les deux tranches annuelles de 150 KF chacune pour les travaux de bâtiment dans les domaines de la vie associative et de l'animation socio-culturelle sont maintenues de même que la tranche annuelle de 150 KF pour les travaux au Kursaal.

- Poursuite des travaux de restructuration de la Maison de Quartier de Saint-Claude (600 KF).

L'action sanitaire et sociale

- 200 KF ont été inscrits pour les travaux dans les équipements sanitaires et sociaux et 400 KF sont prévus pour les crèches et garderies.

- Solde de la rénovation du Centre de Rééducation de la Mouillère (200 KF).

*L'eau et l'assainissement**Eau :*

- Inscription d'un crédit de 6 079 KF pour les travaux dans les stations, sur le réseau et pour la construction des branchements

- Un crédit de 300 KF est prévu pour le système de gestion centralisée des installations du service

- Un crédit de 2 500 KF est inscrit pour terminer le bouclage du réseau d'eau sur le secteur de Planoise depuis le pied du réservoir à travers le Parc Urbain en direction de la Patinoire

- Un crédit de 1 000 KF est inscrit pour l'équipement de la galerie technique pour alimenter SUPERFOS

- Un crédit de 250 KF est prévu pour le système d'informations géographiques.

Assainissement :

Le montant des travaux envisagés au titre de la construction, de l'entretien et réhabilitation des réseaux et de la construction des branchements s'élèvera à 9 400 KF.

- Un crédit de 4 700 KF est prévu pour le lancement de la construction du bassin de rétention des eaux pluviales rue Lavoisier.

- Un crédit de 1 500 KF est prévu pour construire un ouvrage d'interception des eaux en période de pluie sur le collecteur Ouest, dans le cadre des travaux au carrefour Micropolis.

- Un crédit de 400 KF est prévu pour initier la mesure des débits aux déversoirs d'orage rendue obligatoire par la réglementation.

- Un crédit de 450 KF est prévu pour clore l'opération Château Galland.

- Un crédit de 1 000 KF est prévu pour prolonger le réseau ZAC La Fayette dans le secteur d'implantation de SUPERFOS.

- Les travaux prévus à la station d'épuration au titre de l'entretien, réhabilitation, télégestion se chiffreront à 5 026,50 KF.

- Un crédit global de 1 880 KF est inscrit au titre de l'acquisition de matériels d'exploitation, outillage, véhicules, informatique et cartographie du réseau.

- Un crédit de 200 KF est prévu pour lancer les études relatives à la construction d'un bâtiment de bureaux au Centre Technique Municipal de la Pelouse.

RÉCAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Fonctions	LIBELLÉS	DÉPENSES		RECETTES	
		1995	Propositions 1996	1995	Propositions 1996
90.0	Services Généraux		10 860 000		100 000
90.1	Enseignement		14 080 000		610 000
90.2	Culture et vie sociale		14 775 000		166 000
90.3	Santé		220 000		
90.4	Interventions sociales		740 000		
90.5	Logement		0		
90.6	Développement urbain		51 000 000		624 000
90.7	Aménagement de l'espace naturel		250 000		
90.8	Transports (autres que transports collectifs urbains)		0		798 700
90.9	Action économique		2 708 700		
910	Mouvements financiers		105 467 900		
911	Opérations financières et diverses		218 121		30 024 064
913	Ressources externes définitives				80 000 000
914	Ressources externes non définitives				
918	Dépenses imprévues		1 000 000		
	TOTAUX INVESTISSEMENT	221 116 824	201 319 721	124 478 100	112 322 764
	Subventions d'équipement et crédits divers d'investissement inscrits en 1996 en fonctionnement (application M14)		12 182 073		
	TOTAUX MODIFIÉS	221 116 824	213 501 794	124 478 100	112 322 764

FINANCEMENT PAR EMPRUNT DES INVESTISSEMENTS PREVUS EN 1996

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1996 par emprunt globalisé	Imputations
Mme BULTOT (Environnement - Espaces Verts - Forêts - Maîtrise de l'énergie - Déchets urbains - Pollution air - Nuisances sonores - Salubrité)	- Espaces verts - matériels divers - Espaces Verts - mobilier urbain (bancs, ...) - Aménagement des jardins du Casino - Gros entretien des espaces verts - Aménagement Parc Urbain de Planoise - Aménagement de points de dépôts déchets urbains	330 520 1 500 600 500 300	90 652 2158 507 34000 90 652 2188 507 34000 90 652 2312 95014 30300 90 652 2312 507 34000 90 652 2312 94048 34000 90 622 2188 95057 32000
M. JEANNEROT (Economie - Emploi - Commerce - Artisanat - Tourisme)	- Interventions dans les ZI	1 800	90 90 2315 91028 30300
M. FUSTER (Sports)	- Acquisition de matériels sportifs divers - Terrains de sports - Travaux divers	550 700	90 251 2188 506 20300 pour 500 90 251 2188 506 34000 pour 50 90 251 2312 506 30000
M. FERREOL (Action culturelle)	- Bibliothèques - Etude informatisée pour reprise des notices - Restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Pierre	250 100	90 23 208 92024 45000 90 23 238 509 41040
M. REGNIER (Voirie - Circulation - Transports - Stationnement - Eclairage Public - Nettoyement - Police Municipale - Eau - Assainissement - Domaine Public)	- Voirie - Travaux voies et réseaux - Programme local de sécurité routière - Ouvrages d'art (ponts) - Aménagement de voies et parkings - Tunnel sous la Citadelle - Solde - Aménagement des rues du Centre-Ville - Aménagement de voirie Avenue Villarceau et Square Labbé	4 000 650 1 440 4 600 8 500 2 000 350	90 64 2315 508 35000 90 64 2315 90035 35000 90 64 2318 508 35000 pour 312 90 64 2318 95075 35000 pour 1128 90 64 2315 508 30300 90 64 2315 86010 30300 90 64 2315 91019 30300 90 64 2315 95012 30300

Délégations	Opérations	Total en KF du f inancement à assurer en 1996 par emprunt globalisé	Imputations
M. REGNIER (suite) (Voirie - Circulation - Transports - Stationnement - Eclairage Public - Nettoyement - Police Municipale - Eau - Assainissement - Domaine Public)	- Signalisation - Travaux voies et réseaux - Plan de jalonnement - Déplacements urbains - Travaux divers - Matériel de transport routier (bus) - Transport - matériel divers - Gestion du stationnement au centre-ville - Matériels divers - Gestion du stationnement au centre-ville - Travaux - Conformité et centralisation du réseau d'éclairage public - Extension et modernisation du réseau d'éclairage public	400 400 1 000 3 200 450 800 1 200 1 000 1 800	90 2315 508 35000 90 64 2318 87014 35000 90 64 2318 96034 35000 90 63 2182 508 35000 90 63 2188 508 35000 90 64 2158 96035 35000 90 64 2315 96035 30300 90 628 2315 89039 30900 90 628 2315 89040 30900
M. ANTONY (Urbanisme - Action foncière - Plan - Système d'informations géographiques)	- Viabilités PSI (ENSM)M) - Place du Marché - Etudes - Groupe Scolaire Impasse Granvelle - Acquisitions - Réserve foncière - Acquisition de terrains - Téléphonie - Acquisition de terrains - Place du Marché - Acquisition de bâtiments - Cartographie - Prestations diverses - Topographie - Prestations diverses	500 400 2 900 1 150 1 000 1 000 250 250	90 628 2315 91010 30300 90 653 203 95024 30100 90 11 2131 94011 30100 90 651 2111 501 30100 90 651 2111 95010 30100 90 651 2131 95024 30100 90 60 208 89020 30400 90 60 208 95034 30400
M. THIRIET (Formation professionnelle - Emploi des Jeunes - Animation socio-culturelle - Prévention - DSU - Vie des quartiers)	- Actions à caractère social sur divers quartiers - DSQ Palente-Orchamps - Espaces extérieurs - DSQ Brulard - Espaces extérieurs	700 1 000 500	90 662 2312 89038 30000 90 662 2312 88026 30300 90 662 2312 89153 30300
Mme TETU (Enseignement - Oeuvres Scolaires)	- Ecoles du 1er degré - Travaux d'espaces verts - Groupe scolaire Jean Boichard - 3ème classe élémentaire	250 500	90 11 2312 502 34000 90 11 2313 89145 33000
M. DAHOUI (Ressources Humaines - Médecine du Travail - Informatique - Cimetières - Pompes Funèbres - Hygiène- Santé - Administration Générale - Abattoirs)	- Informatisation des bibliothèques - Logiciel - Projet Lumière	150 300	90 022 205 94006 10100 90 022 21538 95069 10100

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1996 par emprunt globalisé	Imputations
M. ROIGNOT (Gestion du patrimoine - Bâtiments communaux - Parc Automobile - Sécurité)	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'électricité dans divers bâtiments communaux - Travaux de bâtiment dans divers bâtiments communaux - Services administratifs - Travaux de bâtiment - Animation socio-culturelle - Travaux de bâtiment - Vie associative - Travaux de bâtiments - Restructuration Maison de Quartier de Saint-Claude - Travaux au Kursaal - Domaine culturel - Travaux de bâtiments - Travaux divers de bâtiment dans bâtiments d'activité culturelle - Travaux divers d'électricité dans bâtiments d'activité culturelle - Travaux divers de bâtiment dans bâtiments de conservation des patrimoines culturels - Vidéo-surveillance au Musée des Beaux-Arts - Restructuration du Nouveau Théâtre de Besançon (CDN) Solde - Ecoles du 1er degré - Travaux d'électricité - Ecoles du 1er degré - Travaux de bâtiment - Groupe Scolaire Impasse Granvelle - Construction - Travaux à l'Eglise de la Madeleine - Travaux du propriétaire à la Citadelle - Travaux divers sur monuments classés - Rénovation du Centre de Rééducation La Mouillère - Travaux de bâtiment dans les équipements sanitaires et sociaux - Travaux de bâtiment dans les crèches et garderies - Domaine sportif - Travaux divers de bâtiments 	440 400 2 000 150 150 600 150 195 750 100 750 150 1 500 600 3 480 5 000 350 500 300 200 200 330 2 000	90 022 2313 510 30900 90 022 2313 510 33000 90 022 2313 89134 33000 90 242 2313 90007 33000 90 242 2313 90006 33000 90 242 2313 93025 33000 90 22 2313 79009 33000 90 23 2313 89133 33000 90 22 2313 509 33000 90 22 2313 509 30900 90 23 2313 509 33000 90 23 2313 509 30900 90 22 2313 94044 33000 90 11 2313 502 30900 90 11 2313 502 33000 90 11 2313 94011 33000 90 23 2313 82020 33000 90 23 2313 89056 33000 90 23 2313 96025 33000 90 342 2313 95058 33000 90 462 2313 504 33000 90 463 2313 504 33000 90 251 2313 506 30900 90 251 2313 506 33000 pour 1 300

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1996 par emprunt globalisé	Imputations
M. ROIGNOT (suite) (Gestion du patrimoine - Bâtiments communaux - Parc Automobile - Sécurité)	- Construction de la piscine La Fayette	4 000	90 251 2313 95053 33000
	- Démolition de bâtiments communaux	150	90 653 2313 94019 33000
	- Manutention - acquisition de podium et tribune	265	90 022 2188 511 32000
	- Renouvellement véhicules et engins divers	5 500	90 022 2172 511 32000
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL	80 000	
M. REGNIER (Eaux)	- ZAC de Planoise - Travaux sur réseau d'eau	2 000	892 2315 78005 30700
M. REGNIER (Assainissement)	- Dérivation échangeur de Planoise	825	893 2315 96007 30300
	- Travaux sur réseau d'assainissement	1 890	893 2315 513 30300
	- Travaux bassin de rétention Lavoisier	2 585	893 2315 95015 30300
	TOTAL BUDGETS EAUX ET ASSAINISSEMENT	7 300	
	TOTAL BUDGET GENERAL	87 300	

**Dépenses dont le financement sera
inscrit au BS 1996**

1 - Dépenses d'équipement

- UIOM Fonds de renouvellement 90.622/2158.83006.32000	1 380 000 F
- Usine SUPERFOS Prés-de-Vaux - Acquisition des bâtiments 90.94/2131.96022.30100	2 000 000 F
- Transfert du groupe scolaire Arsenal 90.11/2313.94011.33000	2 000 000 F
- Matériel de transport - véhicules 90.022/2172.00511.32000	2 000 000 F
- Plan des déplacements au centre-ville - gestion du stationnement . travaux parking Allende (100 000) 90.64/2313.92027.35000 . gestion stationnement centre-ville - études (500 000) 90.64/203.96035.30100 . gestion stationnement centre-ville - matériel divers (6 200 000) 90.64/2158.96035.35000 . gestion stationnement centre-ville - travaux (1 200 000) 90.64/2315.96035.30300	8 000 000 F
- Matériel de bureau et informatique - Bureautique 90.022/2144.89019.10100	250 000 F
-----	-----
sous-total	15 630 000 F

2 - Subventions d'équipement qui seront imputées en section de fonctionnement en M14

- Place Cassin - Aménagement restaurant 92.90/65728.95074.30200	400 000 F
- Interventions diverses dans le secteur économie 92.90/65728.91036.30200	400 000 F
- Echangeur de Marchaux 92.64/65711.96008.30300	1 500 000 F
- ZAC Louise Michel 92.90/65721.92039.30100	2 200 000 F
- ZAC de Planoise 92.628/65721.78005.30300	3 100 000 F
- Aménagement zone d'activités La Fayette 92.90/65721.88016.30300	1 000 000 F
- Convention de quartier Brulard 92.662/65717.89153.30300	2 500 000 F
- Fonds de concours à l'Etat - Palais Granvelle 92.23/65751.86021.33000	350 000 F
-----	-----
sous-total	11 450 000 F
Total général	27 080 000 F

2. Section de fonctionnement

Contrairement à ce qui existait en nomenclature comptable M12, cette nomenclature nouvelle (M14) fait imputer directement dans les fonctions concernées les frais généraux (personnel et entretien des immobilisations) sans passer par un calcul de dépenses indirectes.

Par contre, les frais d'administration générale et les frais financiers apparaissent à des comptes spécifiques.

Les dépenses par chapitre en 1995 et par fonction en 1996 ne sont pas homogènes et ne permettront donc pas de comparaison d'un exercice à l'autre ; de plus, elles n'englobent pas les mêmes natures de dépenses.

Toutefois, il a paru intéressant d'examiner d'une manière globale les frais de personnel répartis dans les différentes fonctions.

Dépenses de personnel (gérées par le Service Ressources Humaines)

Ce budget voit la poursuite de la politique de maîtrise de la masse salariale engagée précédemment.

Alors que l'augmentation était de 3,60 % de BP 1993 à BP 1994 et 2,80 % de BP 1994 à BP 1995, la hausse globale est de 2,30 % de BP 1995 à BP 1996.

Du fait du passage de la comptabilité M12 en comptabilité M14, cette information doit être complétée comme suit :

	1995 Ancienne présentation M12	1996 Nouvelle présentation M14	% Variation
Chapitre 931	* 390 293 710 F	399 361 560 F	+ 2,30 %
Chapitre 955.2 CES	3 200 000 F	3 300 000 F	+ 3,1 %
Chapitres services concernés : objecteurs de conscience	280 000 F	297 000 F	+ 6 %
TOTAL	393 773 710 F	402 958 560 F	+ 2,33 %

* cette somme comporte l'ensemble des crédits nécessaires de l'année 1995 : 382 193 710 F du BP 1995 et 8 100 000 F du BS.

Elle concerne l'ensemble du personnel permanent et les personnels temporaires nécessaires à son remplacement.

Pour être complet, il faut rappeler qu'une somme de 14,5 MF est par ailleurs affectée aux services concernés afin de rémunérer le personnel vacataire (surveillants de restaurants scolaires et d'étude, vacataires des MPT, musiciens, etc.). A noter que les dépenses affectées à ce personnel vacataire représentent moins de 3,5 % de l'ensemble des dépenses de personnel.

Personnel Permanent

Trois options basses ont été retenues du fait soit de paramètres nationaux, soit de choix de la Municipalité :

- * pas de nouvelle hausse de la part employeur des cotisations à la CNRACL,
- * pas d'augmentation de la valeur du point de la Fonction Publique,
- * pas de progression du niveau des régimes indemnitaires (la délibération actuellement en vigueur permettait l'éventualité d'une dernière étape).

L'objectif fixé pour 1996 est voisin de la stabilité des effectifs.

Cette stabilité masque cependant un important mouvement (20 Equivalents Temps Complet) de création de postes par redéploiement de moyens (réaffectation de personnel et non remplacement à l'occasion de certains départs en retraite).

Les secteurs plus particulièrement concernés sont : la Politique de la Ville, la Police Municipale, l'Economie et le Tourisme ainsi que les services Finances (fiscaliste), Secrétariat Général (juriste), Direction Générale (contrôle de gestion), Cabinet du Maire (attachés de groupe), Affaires Culturelles (orchestre, patrimoine, musée du temps).

Personnel non titulaire

Il est prévu de poursuivre le mouvement de titularisation des auxiliaires (18 agents ont été concernés en 1995) et de stabiliser le recours au personnel temporaire.

Le budget prévu diminue donc très légèrement de 5 000 000 F en 1995 à 4 950 000 F en 1996.

Autres dépenses

Il faut noter :

- * la prolongation de l'effort concernant les CES et les apprentis,
- * l'accroissement des possibilités de recours au service Ville (+ 120 000 F),
- * la diminution mécanique de la subvention au COS liée au départ du personnel du District (compensée auprès du COS par ce dernier) : 1 910 000 F en 1996 contre 1 995 200 F en 1995.

Formation professionnelle

Globalement, le budget passe de 3 468 000 F en 1995 à 3 440 000 F en 1996, soit une diminution de 0,81 %. Cette différence s'analyse comme la résultante de :

- la diminution mécanique de la cotisation au CNFPT liée au départ du personnel du District : 2 668 000 F en 1995 contre 2 500 000 F en 1996 ;

- l'augmentation forte de 800 000 F en 1995 à 900 000 F en 1996 des crédits hors cotisation traduisant la volonté de la Ville de poursuivre la montée en charge des crédits de formation engagés lors du précédent mandat (de 350 à 800 000 F de 1992 à 1995).

Les actions prioritaires envisagées peuvent être présentées sous deux rubriques :

1) *Poursuite de l'action entreprise en matière de :*

- soutien aux redéploiements de personnel,
- prévention des accidents du travail par la formation aux gestes et postures de travail,
- formation des cadres aux entretiens d'appréciation,
- les formations bureautiques.

2) *Actions nouvelles dans les domaines de :*

- la sécurité,
- l'accueil du public,
- l'environnement comptable des associations,
- la place des jeunes dans la Ville.

Recettes

Le total des recettes passe de 8 925 000 F à 8 302 000 F soit une baisse de 7 % essentiellement due au départ des sapeurs-pompiers au District.

Le chiffre de 8 302 000 F se compose pour les recettes principales de :

- Remboursement de rémunération (Mission Locale, trop perçus, divers)	1 600 000 F
- Subventions et participations de l'Etat (CES, CPA, etc.)	3 772 000 F
- Remboursement du personnel civil mis à disposition du District	2 600 000 F

Ce mouvement devrait se poursuivre dans la mesure où la Ville et le District ont convenu de réintégrer progressivement à la Ville le personnel civil mis à disposition du Corps d'Incendie et de Secours contre remboursement.

Fonction 0 - Services Généraux des Administrations Publiques Locales

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 144 952 KF et à 5 973 KF.

021 - Administration Générale de l'Etat

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration effectuées pour le compte de l'Etat (élections, état-civil, affaires militaires).

Les crédits de fonctionnement sont prévus à hauteur de 5 566 KF.

022 - Administration Générale de la Collectivité

Cette rubrique comprend le Maire et la Municipalité, la Direction Générale ainsi que les Services Administratifs et Techniques communs à l'ensemble de la collectivité : Secrétariat Général, Services des Ressources Humaines, Financier, Informatique, l'Accueil et les Ateliers Municipaux pour la partie entretien et réparations de bâtiments et des véhicules...

Les prévisions atteignent 125 680 KF pour les dépenses et 2 539 KF pour les recettes.

054 - Protection contre l'Incendie

A cette rubrique sont inscrits les crédits destinés aux salaires et charges du personnel civil affecté à la Caserne des Pompiers et pris en charge par le District (2 600 KF en recettes et en dépenses).

056 - Police Municipale

Les crédits de dépenses (8 392 KF) correspondent à l'activité du Service de la Police Municipale (7 386 KF), ainsi qu'à la redevance pour Via-Stationnement concernant la gestion de la fourrière véhicules (1 006 KF).

Les recettes (828 KF) sont prévues pour l'encaissement des mises en fourrière.

La Municipalité poursuit son effort de recrutement en 1996, avec un renfort de 3 agents.

06 - Relations Internationales

Cette sous-fonction englobe les jumelages et la coopération dans lesquelles la Ville de Besançon est impliquée. Pour mener à bien cette activité, 2 643 KF sont prévus en 1996.

Fonction 1 - Enseignement

Les crédits de ce chapitre atteignent 75 101 KF en dépenses et 17 406 KF en recettes.

10 - Services communs

Les crédits en dépenses (2 640 KF) et en recettes (620 KF) correspondent aux frais généraux du service qui s'occupe de l'enseignement.

11 - Enseignement du premier degré

Cette sous-fonction comprend notamment les crédits destinés aux écoles maternelles et primaires (35 733 KF). Ils sont répartis en frais de fonctionnement de personnel, d'entretien des bâtiments, en subventions et participations versées aux associations et aux écoles privées.

Les recettes (733 KF) correspondent aux participations des communes voisines et à la subvention reçue de l'Office National Interprofessionnel du Lait (ONILAIT).

121 - Collèges

En recettes figure le remboursement par le District des annuités d'emprunts contractés par la Ville pour les collèges (1 500 KF).

13 - Enseignement supérieur

Les dépenses s'élèvent à 1 128 KF dont 1 000 KF de subvention destinée au programme d'équipement de l'Université.

15 - Formation continue

En dépenses, 572 KF sont destinés à la participation de la Ville pour le remboursement des annuités d'emprunt concernant le CFA Hilaire de Chardonnet.

18 - Autres services annexes des écoles

Cette sous-fonction englobe notamment la restauration et les transports scolaires. Les dépenses s'élèvent à 34 949 KF, soit 5 008 KF pour les transports (cartes écoliers et transports des élèves domiciliés à + de 5 km) et 29 941 KF pour la restauration municipale.

Les frais de transport des élèves sont compensés en partie par des recettes, soit 2 650 KF (DGD, subvention du Département).

La restauration quant à elle, génère des recettes évaluées à 11 903 KF provenant essentiellement de la vente des repas.

Fonction 2 - Culture - Vie sociale

Ce chapitre regroupe toutes les activités qui ont un rapport avec l'information, la communication, la culture, l'animation socio-éducative, les sports et les loisirs.

Les dépenses se montent à 155 266 KF, les recettes à 19 505 KF.

20 - Services communs

Les frais généraux du Service Culturel sont prévus à hauteur de 1 616 KF.

21 - Information - Communication

Cette sous-fonction se rapporte à l'image de la Ville, aux réceptions, aux cérémonies et au bulletin municipal. Les prévisions de dépenses se chiffrent à 12 686 KF et celles de recettes à 854 KF.

22 - Activités artistiques

Toutes les actions en faveur de la production et de l'enseignement artistiques sont regroupées dans ce chapitre.

Les prévisions de dépenses s'élèvent à 45 200 KF et concernent notamment le Kursaal, le Théâtre, les orchestres, le Conservatoire et l'Ecole des Beaux-Arts.

La part consacrée aux orchestres s'élève à 2 500 KF ; elle est en sensible augmentation par rapport à 1995, concrétisant ainsi la volonté municipale de renforcer ce vecteur culturel. Les prochaines années, d'autres partenaires devraient abonder ces sommes.

Les recettes (7 060 KF) correspondent en grande partie à l'encaissement des subventions de fonctionnement pour le Conservatoire et l'Ecole des Beaux-Arts, aux droits d'inscription ainsi qu'à la location du Kursaal. Il est à noter que la Ville subventionne le Conservatoire à 88 % et l'Ecole Régionale des Beaux-Arts à 84 %.

23 - Conservation et diffusion des patrimoines documentaire, littéraire et scientifique

Les dépenses qui atteignent 41 299 KF permettront de couvrir l'entretien des bâtiments, les frais de fonctionnement et de personnel des musées, des bibliothèques, du Centre d'Art Contemporain et de l'Atelier Audiovisuel.

A cette sous-fonction figurent également les fonds de concours pour l'entretien des monuments historiques tels que Citadelle, Palais Granvelle.

Les prévisions d'encaissement des droits d'entrée, des abonnements et recettes diverses s'élèvent à 2 760 KF.

241 - Action culturelle

Cette rubrique regroupe toutes les activités d'animation culturelle dans lesquelles la production ou l'enseignement artistique ne peut être que secondaire.

Les dépenses (8 674 KF) correspondent aux frais de personnel relevant de ce secteur, aux subventions versées aux associations culturelles, à l'animation culturelle et à l'organisation du Festival de Musique.

242 - Action socio-éducative

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 16 604 KF et 1 015 KF. Elles se rapportent au fonctionnement des centres socio-culturels et éducatifs, des maisons de jeunes, des maisons pour tous et à l'animation dans les quartiers. Elles permettent de conduire la «politique de la Ville» dans les quartiers, telle que définie par le Conseil Municipal.

251 - Sports

Les crédits prévus à cette rubrique atteignent 28 985 KF. Ils sont affectés au fonctionnement des stades, piscines, patinoire, salles de sports et équipements sportifs divers, à l'octroi de subventions aux associations et à l'organisation de diverses manifestations sportives (Coupe Davis, ...).

Les recettes (7 287 KF) découlent de la fréquentation des installations sportives.

Fonction 3 - Santé

Les dépenses et les recettes atteignent respectivement 31 673 KF et 6 490 KF.

30 - Services communs

Cette sous-fonction regroupe notamment les crédits destinés au fonctionnement du service d'Hygiène et de Santé et au contingent d'aide sociale (29 654 KF).

Il est à noter que la participation de la Ville aux dépenses d'aide sociale passe de 23 261 KF à 25 600 KF, soit + 10 %.

341 - Dispensaires

Les dépenses (1 973 KF) et les recettes (852 KF) correspondent au fonctionnement du centre de soins infirmiers.

342 - Autres établissements sanitaires

Les crédits sont destinés à verser une subvention à l'Association des Urgences Médicales de Besançon (34 KF).

Fonction 4 - Interventions sociales

Les dépenses de cette fonction sont estimées à 126 803 KF et les recettes à 39 562 KF.

40 - Services communs

Les dépenses, d'un montant de 44 583 KF concernent principalement :

- l'inscription de subventions versées au CCAS, suite à la mise en place des opérations de liaison, pour les services généraux (41 548 KF) et les conciergeries (805 KF)

- deux participations versées à la CTB pour les cartes «heures creuses» délivrées aux chômeurs (1 545 KF) et les cartes gratuites octroyées aux personnes aidées par le CCAS (140 KF).

Les recettes (871 KF) se rapportent essentiellement aux recouvrements de traitements, de loyers et de charges pour les conciergeries, procédure mise en place avec les opérations de liaison Ville-CCAS.

41 - Services à caractère social pour handicapés et inadaptés

Les dépenses de ces services estimées à 1 127 KF correspondent à :

- | | |
|--|--------|
| - une participation versée à la CTB pour le transport des personnes handicapées | 967 KF |
| - une participation à l'amortissement de l'emprunt contracté par le CHAT pour la construction de l'atelier protégé | 23 KF |
| - une subvention pour les travaux réalisés à l'IMP de Montfort | 137 KF |

45 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence

Les dépenses (3 000 KF) concernent pour une grande partie les subventions de fonctionnement (2 741 KF) versées par la Ville à divers organismes réalisant des actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence. Parmi celles-ci figure la subvention versée à l'Association Départementale pour la Défense et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADDSEA) d'un montant de 2 000 KF, qui assure une mission de prévention dans les quartiers. Cette subvention correspond à la participation de la Ville de Besançon aux frais de personnel pris en charge par l'ADDSEA après le transfert de ces agents municipaux à l'association.

462 - Aides à la famille

Les dépenses s'élèvent à 10 725 KF dont 5 522 KF de frais de personnel et autres dépenses pour 5 203 KF. Elles concernent principalement une subvention versée au CCAS pour les centres d'initiation à l'économie sociale et familiale (4 935 KF) suite à la mise en place des opérations de liaison Ville-CCAS. Les recettes, estimées à 5 289 KF, correspondent aux recouvrements de traitements, de loyers et de charges pour les centres d'initiation à l'économie sociale et familiale.

463 - Crèches et garderies

Les dépenses (65 145 KF dont 27 958 KF de charges de personnel), correspondent notamment :

- aux subventions versées par la Ville pour la gestion des crèches collectives, haltes garderies, crèches familiales suite à la procédure adoptée par la Ville et le CCAS pour les opérations de liaison, soit 32 132 KF

- aux subventions versées aux associations pour la mise en oeuvre des programmes du Contrat Enfance : Antenne Petite Enfance - Maison Verte - Baobab - Relais assistantes maternelles - Centre de Loisirs, soit 1 313 KF

- à deux subventions de fonctionnement versées à la Caisse des Ecoles (1 600 KF) et à l'Association des Francas pour l'organisation de centres de loisirs (1 581 KF).

Les recettes se chiffrent à 33 403 KF. Elles concernent :

- les recouvrements de traitements, de loyers et de charges pour les crèches collectives, haltes garderies et crèches familiales, conformément aux opérations de liaison Ville-CCAS, soit 32 510 KF

- l'encaissement de subventions octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation des différents programmes du Contrat Enfance, soit 749 KF.

La Ville aide donc le secteur des crèches à hauteur de 50 % environ.

Une étude cofinancée par la CAF et portant sur l'ensemble des modes de garde de la petite enfance a été lancée pour étudier l'adéquation des moyens de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale par rapport à la demande.

49 - Interventions sociales - Autres services

D'un montant de 2 223 KF, les dépenses concernent principalement des subventions de fonctionnement versées à des associations ou organismes à caractère social, soit 2 141 KF.

Fonction 6 - Développement Urbain

Ce chapitre enregistre 221 361 KF de dépenses et 144 608 KF de recettes.

Il comporte plusieurs secteurs d'activités très importants :

60 - Services communs

Les crédits de cette sous-fonction (16 279 KF) sont destinés au fonctionnement des services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Etudes et Travaux).

61 - Eaux et Assainissement

Les dépenses qui s'élèvent à 4 030 KF correspondent essentiellement à la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales (3 985 KF).

Les services des Eaux et d'Assainissement contribuent aux charges du Budget Principal à hauteur de 9 650 KF. Ces dépenses et recettes connaissent la même évolution en pourcentage, soit + 2,1 %.

622 - Collecte et traitement des ordures ménagères

L'activité de ce secteur génère 34 030 KF de dépenses directes -dont 14 200 KF de redevance pour l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères- auxquelles il faut rajouter des dépenses liées aux frais généraux, financiers et de roulage. Ces dépenses sont couvertes par des recettes d'un montant total de 59 180 KF dont 36 210 KF pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont l'augmentation sera de 6,5 %.

628 - Réseaux et services urbains divers

Cette rubrique regroupe les actions menées pour le développement et le fonctionnement de divers services et équipements nécessaires à la vie en milieu urbain, à l'exclusion des transports collectifs, de la voirie urbaine et de la lutte contre la pollution.

Elle comprend notamment l'éclairage public, le chauffage urbain, les cimetières et Pompes Funèbres. Les dépenses atteignent 8 802 KF.

Les recettes quant à elles, s'élèvent à 4 746 KF et correspondent à l'encaissement des taxes funéraires, de crémation, à la vente de concessions et à la redevance liée à l'installation du générateur charbon dans le cadre du chauffage urbain.

63 - Transports collectifs urbains

Les dépenses atteignent 65 066 KF et les recettes 57 500 KF.

Le compte de gestion prévisionnel établi par la CTB ressort à :

1995	1996	
12 802 KF	13 137 KF	Participation de la Ville
<u>44 119 KF</u>	<u>46 057 KF</u>	Emploi du versement-transport (+ 4 %)
56 921 KF	59 194 KF	

Le produit du versement-transport passe de 55 000 KF à 57 500 KF en 1996.

Cette recette, totalement affectée aux dépenses de transport, permet de financer :

- la compensation des réductions de tarifs accordées par la CTB aux salariés et dépenses liées à l'amélioration du réseau	46 057 KF
- le remboursement aux employeurs logeant ou transportant tout ou partie de leur personnel	420 KF
- la couverture des annuités des emprunts contractés pour le renouvellement de matériel	5 423 KF
- le financement du matériel roulant	5 600 KF
	<u>57 500 KF</u>

64 - Routes et voiries urbaines

Ce secteur comprend les services de la voirie urbaine et les parcs de stationnement.

Pour cette activité, les crédits sont prévus à hauteur de 56 056 KF en dépenses. Ils concernent notamment :

- la 1^{ère} tranche de la subvention d'équipement pour l'échangeur de Planoise (3 800 KF),
- le remboursement du contrat de crédit-bail pour le financement des travaux de construction du parking de la Mairie (4 700 KF contre 5 148 KF réglés en 1995). En effet, les actions mises en oeuvre permettent de se prémunir contre les aléas de l'évolution du Pibor sur lequel notre contrat de crédit-bail est indexé.

Les recettes (12 642 KF) englobent les droits de stationnement et d'occupation du domaine public.

652 - Espaces verts urbains (parcs et jardins)

Les crédits inscrits à cette sous-fonction s'élèvent à 33 382 KF en dépenses et à 394 KF en recettes.

Ils sont répartis en frais de fonctionnement, de personnel et d'entretien des espaces verts.

653 - Aménagement du tissu urbain

550 KF sont prévus pour mener à bien l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat au centre-ville et à Battant.

662 - Actions pour les espaces extérieurs en faveur du développement social urbain

La participation de la Ville à l'opération Brulard se monte à 2 000 KF au Budget Primitif.

663 - Actions sociales et autres

Les crédits (1 166 KF) servent à financer à hauteur de 686 KF les MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine Sociale) dans les quartiers conventionnés.

Fonction 7 - Aménagement de l'espace naturel

Les dépenses de ce chapitre atteignent 2 509 KF et les recettes 345 KF.

Le secteur le plus important est :

77 - Actions spécifiques contre la pollution

Toutes les actions menées dans le domaine de la lutte contre la pollution du milieu naturel (air, bruit, ...) sont regroupées dans cette rubrique.

Les dépenses s'élèvent à 2 481 KF et les recettes à 345 KF, provenant pour l'essentiel du centre d'apport de matériaux inertes des Andiers.

Fonction 8 - Transports

A ce chapitre sont inscrits les crédits destinés aux transports autres que routiers (ferroviaires, aériens, fluviaux,...).

Ils s'élèvent à 682 KF et correspondent aux participations versées par la Ville pour le fonctionnement des aérodromes de Dole-Tavaux et de La Vèze ainsi qu'à celle pour le financement du parc de stationnement de la Gare Besançon-Viotte.

Fonction 9 - Action économique

Les dépenses de cette fonction sont prévues pour 17 325 KF et les recettes pour 18 799 KF.

90 - Services communs

Les dépenses sont chiffrées à 4 649 KF. Elles concernent :

- des actions en faveur des syndicats mixtes :
 - . subventions de fonctionnement aux syndicats mixtes des espaces industriels de Palente et du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons 501 KF
 - . participations pour les syndicats mixtes de Besançon-Chemaudin et de l'aire industrielle Besançon-Ouest 212 KF
 - . subvention d'équipement au syndicat mixte de Besançon-Chemaudin pour le financement d'un échangeur routier 119 KF
- des interventions diverses dans le secteur de l'économie
 - . plans d'affaires dans les pépinières Rive Boutique et IEN et assistance aux nouveaux entrepreneurs 683 KF
 - . financement d'études de faisabilité et d'implantation d'entreprises sur Besançon 400 KF

Les recettes sont estimées à 3 268 KF. Elles concernent notamment :

- le reversement de recettes de taxe professionnelle des communes de Chemaudin, Chalezeule et du Syndicat Mixte de l'aire industrielle de Besançon-Ouest (1 122 KF),
- les loyers et les récupérations des charges pour les usines 3, rue Violet - IEN - Bourgeois Découpage - SM2E (2 127 KF).

91 - Actions pour l'emploi

Les dépenses sont estimées à 6 074 KF dont 4 392 KF de frais de personnel.

Dans cette sous-fonction, figurent diverses subventions de fonctionnement versées à des organismes d'études et de formation (1 304 KF) et une participation de la Ville au financement des postes de correspondants «emploi-formation» du contrat de ville (75 KF).

Les recettes inscrites pour un montant de 3 372 KF correspondent à la participation de l'Etat pour les actions en faveur de l'emploi : contrats emploi-solidarité (2 272 KF) et au remboursement à la Ville par la Mission Locale du salaire de 6 agents Ville mis à la disposition de la Mission Locale (1 100 KF).

92 - Agriculture et industries agro-alimentaires

Les dépenses et les recettes figurent respectivement pour 2 559 KF et 3 787 KF.

Dans cette sous-fonction figure la participation à l'équilibre du budget Forêts qui se chiffre à 2 229 KF contre 2 323 KF en 1995 et les dépenses (313 KF) et recettes (3 625 KF) liées à l'activité Abattoirs confiée à un concessionnaire.

93 - Energie

Les recettes inscrites pour un montant de 6 300 KF correspondent au reversement par la SECIP des recettes liées à l'exploitation de la cogénération de Planoise.

98 - Commerce

Cette sous-fonction fait apparaître en dépenses (1 875 KF) :

- les participations de la ville à l'amortissement des prêts de l'Association Comtoise du Parc des Expositions et des Congrès (860 KF),

- les subventions pour l'organisation de congrès et de colloques (350 KF),

- un crédit pour financer une étude sur le maintien et le renforcement de l'activité commerciale (100 KF).

En recettes (1 612 KF) figurent les droits de place pour un montant de 1 610 KF contre 1 463 KF en 1995.

99 - Services

Les dépenses, prévues pour un montant de 2 076 KF, concernent :

- des subventions de fonctionnement versées par la Ville à l'Office du Tourisme (1 443 KF) et au Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté (187 KF),

- des subventions pour l'organisation de congrès et de colloques (135 KF).

Les recettes (460 KF) de cette sous-fonction concernent principalement les entrées du camping et les ventes de cartes téléphoniques (430 KF).

Chapitre 930 - Opérations à caractère général

Les dépenses s'élèvent à 5 179 KF. Les plus importantes concernent :

- les rôles d'eau et d'assainissement sur bâtiments communaux : 1 053 KF en 1996 - 1 000 KF en 1995

- les taxes foncières : 2 688 KF en 1996 - 2 535 KF en 1995

- les pertes sur créances irrécouvrables : 760 KF, prévision identique à 1995.

Les recettes s'élèvent à 5 590 KF. Elles proviennent :

- de l'encaissement des loyers : 3 846 KF. Ces prévisions comprennent notamment le loyer pour les services généraux du CCAS (1 079 KF) et le loyer pour la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (459 KF),

- du recouvrement de charges locatives (920 KF) ainsi que du loyer et frais de contrôle pour les installations de la SECIP (500 KF).

Chapitre 936 - Charges financières

Ce chapitre qui enregistre les frais financiers (intérêts et frais divers) passe de 78 240 KF en 1995 à 72 840 KF en 1996, soit une diminution de 5 400 KF, ce qui montre la volonté de la Municipalité de ne pas augmenter le poids de la dette. Le CLF, dans sa note de conjoncture de février 1996, indique une diminution moyenne pour la France de 3,2 % alors qu'à Besançon, nous en sommes à - 6,9 %.

Au cours de l'exercice 1995, les prêts encaissés atteignent 221 776 KF. De ce chiffre, il convient de soustraire 201 495 KF correspondant aux opérations liées à la gestion active de la dette. Les prêts nouveaux 1995 atteignent alors 60 281 KF (contre 107 360 MF en 1994).

Hormis le prêt de fin d'exercice 1995 d'un montant de 10 MF qui ne sera mobilisé qu'au cours de 1996, ces prêts ont été réalisés au taux moyen de 7,02 % sur une durée moyenne de 12,35 ans.

La structure de l'encours de la dette au 1^{er} janvier 1996 est la suivante :

- taux fixes : 33,70 % contre 47,86 % en 1995
- taux révisables : 37,24 % contre 44,81 % en 1995
- taux variables : 29,06 % contre 7,33 % en 1995.

Le taux moyen de cet encours de dette ressort à 7,42 % (7,56 % en 1995) pour une durée résiduelle de 9 ans (9 ans et 5 mois en 1995).

La répartition du remboursement des intérêts de la dette 1996 s'appréhende de la manière suivante :

- 24 262 KF pour les prêts à taux fixe
- 22 311 KF pour les prêts à taux révisables
- 19 174 KF pour les prêts à taux variables.

Des variations internes à l'intérieur de ce chapitre sont à mentionner :

- la prévision des intérêts pour emprunts long terme passe de 70 000 KF à 66 000 KF (soit - 4 000 KF).

Divers éléments sont à l'origine de la baisse des intérêts :

a) les remboursements anticipés de capital suite :

- à la vente d'un ensemble immobilier à la Société AUGE DECOUPAGE	3 850 300 F
- à la vente d'un immeuble communal à la Société GONCKEL	128 000 F
- à la vente d'un immeuble communal à la Société BAZAILLE	1 860 000 F

b) la renégociation de divers prêts aux taux fixes élevés (9,50 %)

c) le recours à des instruments de couverture de taux (FRA - SWAP) qui nous permettent de figer nos prêts à taux révisables et variables en un taux fixe synthétique dont le niveau est inférieur à un taux fixe de prêt classique.

- la provision pour actualisation des prêts à taux variable se chiffre à 1 000 KF contre 1 400 KF en 1995. Destinée à faire face à une hausse des taux variables et révisables pour les prêts à échéances infra-annuelles, cette provision a été revue à la baisse du fait de l'utilisation d'instruments de couverture permettant d'assurer notre dette contre la volatilité des taux.

- l'estimation de notre besoin de financement nécessite une provision pour les contrats signés en cours d'exercice avec des échéances infra-annuelles. Cette prévision passe de 4 600 KF à 3 600 KF.

- la provision pour actualisation du taux de change de notre prêt en devises (DEM) est évaluée à 40 KF tout comme en 1995.

- la prévision 1996 pour les frais de lignes de trésorerie reste à son niveau 1995, soit 2 000 KF.

- les frais financiers divers dus lors de la conclusion de prêts nouveaux sont estimés à 200 KF, niveau identique à 1995.

RÉCAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctions	LIBELLÉS	DÉPENSES		RECETTES	
		1995 (M12)	Propositions 1996 (M14)	1995 (M12)	Propositions 1996 (M14)
92.0	Services généraux		144 951 881		5 972 920
92.1	Enseignement		75 101 110		17 405 500
92.2	Culture et vie sociale		155 265 791		19 504 600
92.3	Santé		31 672 926		6 490 400
92.4	Interventions sociales		126 802 857		39 562 353
92.5	Logement		1 080 000		0
92.6	Développement urbain		221 361 142		144 608 241
92.7	Aménagement de l'espace naturel		2 508 585		345 100
92.8	Transports (autres que transports collectifs urbains)		682 217		0
92.9	Action économique		17 324 717		18 799 356
930	Charges et produits de l'exploitation des services		5 178 600		5 589 593
931	Charges de personnel		3 609 000		
933	Impôts et taxes - Reversements - Encaissements		830 000		490 872 520
934	Dotations, subventions et participations		0		203 401 000
936	Charges et produits financiers		72 840 000		1 584 200
937	Charges et produits exceptionnels		950 000		120 000
938	Dotations aux amortissements et provisions		1 000 000		
940	Dépenses imprévues		4 100 000		
	TOTAUX FONCTIONNEMENT	826 912 002	865 258 826	923 550 726	954 255 783
	Subventions d'équipement et crédits divers d'investissement inscrits en 1996 en fonctionnement (application M14)		- 12 182 073		
	TOTAUX MODIFIES	826 912 002	853 076 753	923 550 726	954 255 783

Budgets annexes

Service des Eaux - Service Assainissement

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux se situant dans le champ d'application de la TVA. En conséquence, les dépenses et les recettes sont budgétées pour des montants HT.

Chaque service couvre le montant de ses dépenses par des recettes qui lui sont propres. A cette fin, le Conseil Municipal fixe les tarifs :

. 4,99 F HT pour le prix de vente du m³ d'eau en 1995, soit une majoration de 3,5 % (délibération du 12/12/1994)

. 5,07 F HT pour le prix du m³ de la redevance d'assainissement, soit une augmentation de 5 % (délibération du 12/12/1994).

Evolution du prix global au m³ supporté par l'utilisateur pour l'eau et l'assainissement

	1994	Répartition 1994	1995	Evolution	Répartition 1995
Eau (part revenant à la commune)	4,82	38,6 %	4,99	3,5 %	38,3 %
Assainissement (part revenant à la commune)	4,8294	38,7 %	5,07	5 %	38,9 %
Taxes (Etat et Agence de l'Eau)	2,8412	22,7 %	2,9798	4,9 %	22,8 %
Prix TTC facturé à l'utilisateur	12,4906 F	100 %	13,0398 F	4,4 %	100 %

Il est à noter que la facturation de l'eau est effectuée annuellement, à terme échu, en tenant compte du changement de tarif au 1^{er} janvier au prorata des dates de relevés des compteurs. On constate que l'essentiel de la recette du budget des Services des Eaux et de l'Assainissement de l'année «n» est constitué par la vente de l'eau au tarif de l'année «n-1». Le prix de vente de l'eau pour 1995 constituera donc la majeure partie de la recette du budget de 1996.

Globalement les dépenses propres du **Service des Eaux** augmentent de 4,3 %. Les crédits passent de 51 497 KF à 53 722 KF hormis le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture qui s'élève à 16 704 KF (+ 5,5 %) contre 15 833 KF en 1995.

La section d'investissement augmente de 9,2 % (15 637 KF à 17 080 KF, soit + 1 443 KF). Cette évolution s'explique d'une part par la prévision de travaux d'aménagement dans la ZAC de Planoise pour 2 500 KF et dans la zone d'activités La Fayette pour 1 000 KF et d'autre part par l'achèvement d'opérations ponctuelles pour 750 KF et la diminution du montant de la tranche annuelle de travaux sur réseaux pour 1 435 KF. Ce montant était de 5 237 KF en 1994, 7 514 KF en 1995 et s'élève à 6 079 KF en 1996.

Afin de parfaire le financement des investissements 1996, le Conseil Municipal a décidé par délibération du 11/12/1995 de reprendre un montant de 1 500 KF sur les excédents 1994 du Service. La même opération avait été réalisée en 1995 pour 3 400 KF.

Les crédits de fonctionnement propres du Service progressent de 2,2 % (35 860 KF à 36 642 KF). La contribution aux charges du Budget Principal s'élève à 4 820 KF contre 4 720 KF en 1995 (+ 2,1 %).

Les crédits du budget du **Service Assainissement** passent de 61 647 KF à 75 592 KF (+ 22,6 %).

La section d'investissement progresse de 12 572 KF (22 835 KF à 35 407 KF). Cette forte hausse s'explique principalement par :

- la poursuite du programme de travaux sur le bassin de rétention Lavoisier pour lequel les crédits sont portés à 4 700 KF contre 750 KF en 1995,

- le démarrage de la construction d'un ouvrage de dérivation du collecteur Ouest dans le cadre des travaux au carrefour Micropolis pour un montant de 1 500 KF,

- le programme de travaux neufs et grosses réparations à la station dont les crédits passent de 3 000 KF à 4 704 KF (+ 1 704 KF),

- le programme de travaux sur réseaux et branchements qui se chiffre à 7 400 KF pour 5 650 KF en 1995,

- les travaux d'aménagement de la zone d'activités La Fayette pour 1 000 KF.

Pour compléter le financement de cette section, il est prévu un recours à l'emprunt de 8 463 KF et une reprise sur les excédents 1994 du Service de 2 000 KF, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 11/12/1995.

La section de fonctionnement se monte à 40 185 KF contre 38 812 KF en 1995 (+ 3,5 %). La contribution aux charges du Budget Principal s'élève à 4 830 KF contre 4 730 KF (+ 2,1 %).

Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Les crédits du budget progressent de 7,7 % et passent de 1 762 KF à 1 898 KF. Ces dépenses sont financées par le forfait de soins fixé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Forêts communales

Ce budget croît de 5,1 % (5 354 KF à 5 626 KF en 1996).

La participation du Budget Principal nécessaire à la couverture des dépenses régresse de 5,5 % et passe de 1 956 KF à 1 848 KF. Le produit des ventes de bois est estimé à 1 950 KF contre 1 580 KF en 1995, soit une augmentation de 23,4 % et est dû en grande partie au recrutement d'un agent d'encadrement dont l'un des rôles consiste à développer les ventes.

M. LE MAIRE : Je remercie très sincèrement l'Adjoint chargé des Finances, du travail qu'il a effectué. La réunion de la Commission des Finances à laquelle l'ensemble des Conseillers Municipaux étaient invités s'est tenue le 1^{er} mars et vous avez pu à cette occasion demander à Jacques VUILLEMIN et à nos services toutes explications. Certains d'entre vous diront que ce budget manque de souffle. Ce budget tient compte du programme «Besançon 2001» que nous avons présenté aux Bisontins dont les axes prioritaires sont : le souci de proximité, d'amélioration de la qualité de vie quotidienne et le rayonnement de la capitale régionale.

Nous n'avons pas l'ambition d'établir un budget qui augmenterait de façon considérable et qui apporterait aux Bisontins une augmentation de leur feuille d'impôts de 10 %, 15 % ou de 20 % comme dans certaines villes. J'indiquerai pour les nouveaux Conseillers Municipaux, que cette année, il est encore plus difficile que les années précédentes d'établir le budget car nous devons appliquer une nouvelle nomenclature comptable appelée M14 où certaines dépenses d'investissement deviennent des dépenses de fonctionnement. Ainsi, est-il parfois difficile d'établir une comparaison avec l'année

précédente. Je crois que cela a été souligné à la Commission des Finances. Nos services se sont donc efforcés de vous apporter quelques documents supplémentaires qui vous ont été remis ce soir pour essayer de faire des comparaisons entre les deux nomenclatures.

M. VUILLEMIN : Avant de présenter le budget 1996 dans ses grandes lignes, je souhaite signaler la présence sur vos bureaux d'un document rédigé par les services municipaux pour répondre à la demande exprimée par quelques collègues lors de la Commission du Budget, vendredi 1^{er} mars. Je tenais en votre nom à remercier les services financiers qui ont travaillé depuis vendredi pour vous donner satisfaction et rendre les documents budgétaires plus lisibles.

Tout budget est par définition un acte politique. C'est l'acte politique majeur d'une équipe aux fins d'atteindre des objectifs définis en commun. Un budget, au fond, c'est la traduction financière d'une volonté politique dès lors qu'il affecte des moyens, c'est-à-dire des crédits, à des objectifs. Il doit, à ce titre, s'inscrire dans une perspective. Cette perspective c'est le projet que nous avons présenté aux Bisontins en juin dernier, projet qui comprend deux volets : la vie quotidienne et la dimension de capitale régionale. Le budget 1996 que nous examinons aujourd'hui est la première étape de la réalisation de ce projet. Nous y reviendrons en cours de débat.

L'autre remarque préliminaire concerne la présentation du budget selon la nouvelle nomenclature comptable M14. Il en découle au moins trois conséquences. La première, c'est la présentation par fonction et par sous-fonction que vous avez pu observer en parcourant les documents qui vous étaient présentés. La deuxième, qui complique un peu les choses, c'est que certaines dépenses d'équipement qui figuraient jusqu'à présent en section d'investissement figurent désormais en fonctionnement. La troisième, qui complique la tâche de l'Adjoint aux Finances, c'est qu'on ne peut pas faire de reprise anticipée immédiatement après le vote du budget primitif. Rappelez-vous, je m'adresse aux plus anciens, lors des budgets précédents nous avons pris l'habitude de voter dans la foulée du budget primitif, un budget supplémentaire essentiellement destiné à des dépenses d'équipement. La nouvelle nomenclature comptable M14 interdit cela et la reprise sur le solde du budget 1995 interviendra, bien sûr, mais n'interviendra qu'au mois de juin après l'adoption du compte administratif.

Lors du débat sur les orientations budgétaires, j'avais mis l'accent sur la diminution des concours de l'Etat et l'augmentation des charges supportées par les communes et singulièrement par les grandes villes. Au titre des charges, je rappelle l'augmentation de la cotisation employeur pour la CNRACL et le contingent d'aide sociale. Je n'y reviendrai pas sauf si l'opportunité se présente en cours de débat. Je souhaite ce soir insister sur deux points qui me paraissent essentiels. Le premier concerne la fiscalité et le deuxième concerne l'emprunt et la dette.

L'évolution des recettes fiscales d'une collectivité provient des bases sur lesquelles est imposé le contribuable, par exemple la valeur locative pour la taxe d'habitation -ces données étant fournies par les services fiscaux, une ville n'intervient en aucune manière sur celle-ci- et d'autre part le taux appliqué à cette base, taux voté par notre assemblée qui relève d'un choix politique. S'agissant des bases, selon une enquête du journal Les Echos, en septembre 1995, il apparaît que 4 villes : Marseille, Laval, Metz et Besançon ont vu leurs ressources fiscales augmenter par le seul fait du dynamisme de leurs bases. Je tenais à le souligner et je pourrai détailler cet argument tout à l'heure si vous le souhaitez. Pour l'instant, je m'en tiendrai à l'évolution 1995 - 1996. Pour l'année 1996 par rapport à 1995, l'accroissement des bases est de 3,3 % pour la taxe d'habitation, 5 % pour le foncier bâti, 3 % pour la taxe professionnelle. S'agissant de l'évolution des taux, il convient de rappeler qu'entre 1989 et 1995, une diminution régulière des taux des 4 impôts a été appliquée par la Ville. S'agissant de la taxe d'habitation, nous sommes passés dans cette période de 17,91 % à 17,10 %, du foncier bâti de 19,35 % à 18,49 %, de la taxe professionnelle de 14,30 % à 13,66 %. La décision de limiter l'augmentation des taux pour l'année 1996 à 3 %, c'est-à-dire une augmentation la plus proche possible de la hausse du coût de la vie s'inscrit et je tenais à le souligner d'emblée, dans le droit fil de notre politique qui vise à réduire l'impact des impôts locaux. Nous avons

procédé à quelques comparaisons avec d'autres villes proches ou plus lointaines. Il résulte de cette enquête que la moyenne d'augmentation des taux pour les villes comparables à la nôtre est de l'ordre de 5 à 6 %.

A ce point de mon exposé, je voudrais aussi rappeler, c'est la seule fois où j'y ferai allusion, que les diminutions des concours de l'Etat que j'avais largement évoquées au mois de janvier dernier, Dotation Globale d'Equipement, Dotation Globale de Fonctionnement, etc. représentent globalement une baisse de l'ordre d'au moins 8 MF. C'est vrai, on peut dire a priori que 8 MF sur un budget d'un milliard, c'est une goutte d'eau. Mais je voudrais tout de même appeler votre attention sur le fait que 8 MF c'est environ 3 points d'impôts, ce n'est pas rien ! Le produit des impôts locaux progresse en 1996 par rapport à 1995 de 6,75 %. Il passe de 385 MF à 411 MF, soit une augmentation de 26 MF dont 14 MF pour la seule extension des bases d'imposition. Je voudrais insister sur un point car je crois qu'ici ou là, on a dit ou fait dire des choses fausses. C'est le produit des impôts qui augmente de 6,5 %, et non pas l'impôt. Le taux augmente de 3 % et le produit de 6,75 %. Que les choses soient claires. Le deuxième point sur lequel je voulais insister concerne l'emprunt et la dette. La dette mesure la santé financière d'une commune ou d'une collectivité en général. Je voudrais rappeler que la dette de Besançon est inférieure de près de 10 % à la moyenne nationale, c'est-à-dire que la situation de Besançon dans ce domaine-là est tout à fait saine. Selon une enquête effectuée par le Figaro au début de cette année auprès de 43 villes de plus de 100 000 habitants et reprise dans la presse locale, il apparaît que la situation de Besançon est tout à fait saine. Le niveau d'endettement par habitant dans notre ville passe de 7 743 F en 1995 à 7 500 F en 1996. Par ailleurs, je rappelle également que le recours à l'emprunt limité cette année à 80 MF, concrétise la volonté municipale de poursuivre l'effort de désendettement entrepris et d'améliorer la capacité d'autofinancement.

Une présentation de budget ne serait pas complète s'il n'y avait pas, en dehors de ces considérations à caractère général, quelques chiffres. Je vais donc, si vous le voulez bien, en donner quelques-uns, pas trop, de manière à ne pas lasser l'auditoire. Le budget général passe de 1 184 MF à 1 220 MF, il augmente en gros de 3 %, c'était 1,8 % l'an dernier. C'est vrai que cette hausse relève essentiellement de l'augmentation des budgets annexes puisque le budget de l'assainissement par exemple augmente de 22 %. Le budget principal, pour ce qui le concerne, représente 88 % du budget général soit 1 060 000 000 F. Il n'augmente que de 1,8 %, soit un peu moins que l'inflation. Les dépenses d'équipement hors dette, s'élèvent -je prends les chiffres référence 1995 de manière à ne pas embrouiller l'auditoire- à 107,8 MF en 1996 à rapprocher de 134 MF l'an dernier. Je précise aussi, je l'ai dit tout à l'heure qu'au mois de juin dans la foulée du compte administratif, nous voterons un budget supplémentaire essentiellement des dépenses d'équipement à hauteur de 27 MF (il était de 13 MF en 1995). Donc, en fait la comparaison c'est 134 MF cette année et 147 MF en 1995 pour le budget principal. Bien sûr on peut dire que c'est moins que l'an dernier. Mais en rappelant le contexte général, c'est-à-dire les diminutions des concours de l'Etat, etc. je crois que maintenir un effort d'équipement sensiblement à la même hauteur que l'an dernier, je ne dis pas que c'est une performance, mais que cela mérite d'être souligné.

En ce qui concerne les dépenses de personnel -c'est un secteur qui traditionnellement fait l'objet de questions et tout à fait normalement d'ailleurs- celles-ci passent de 404 MF en 1995 à 413 MF cette année soit une augmentation de 2,3 % qui prend en compte le GVT, les accords Durafour pour 1 MF et la cotisation à la CNRACL pour plus de 8 MF. Là aussi nous avons fait une enquête. Je vous renvoie à une note de conjoncture du Crédit Local de France qui indique que pour les villes comparables à la nôtre, l'augmentation des crédits de personnel en moyenne nationale est de 4,4 %. Donc avec 2,3 %, nous nous situons tout à fait dans une fourchette raisonnable et je crois aujourd'hui que l'objectif que nous nous étions fixé de maîtriser l'évolution de la masse salariale est atteint.

Les crédits des services augmentent de 4,3 % par rapport aux crédits cumulés du BP et du BS 1995. Là aussi on est au-dessus de l'inflation et cela permet de répondre à l'attente de nos concitoyens. Je faisais allusion tout à l'heure aux deux volets de notre politique : la vie quotidienne, la dimension de capitale régionale. Il est bien évident qu'on ne peut pas à la fois fixer comme objectif la vie quotidienne des Bisontins et diminuer de manière drastique les crédits de services qui font vivre les associations de quartiers, etc. Je voudrais souligner aussi l'effort important qui est fait dans le secteur social. Outre les crédits qui apparaissent dans le document qui vous est présenté, le contingent d'aide sociale passe de 23 MF en 1995 à près de 26 MF en 1996. Je rappelle que c'est une dépense obligatoire pour les communes. Un effort considérable est fait pour la politique de la ville, autre dimension de la vie quotidienne puisque globalement les crédits de ce secteur augmentent de 10 %.

J'ajoute que pour le personnel -on pourrait nous dire c'est bien, vous serrez les boulons mais finalement vos services ne pourront plus fonctionner- contrairement à ce qui se dit, la Ville va créer des emplois, organiser des concours. Nous venons de lancer un concours pour recruter 7 policiers municipaux ; mon collègue Bernard REGNIER pourra peut-être en parler tout à l'heure s'il le souhaite. Je rappelle que nous avons accepté la création d'attachés de groupe, cela fait 3 postes et demi qu'il faut bien rémunérer et qui bien évidemment figurent au budget ressources humaines de la Ville ; je pourrais encore donner comme cela quelques exemples.

En conclusion, je voudrais insister sur deux points.

Notre budget 1996 se caractérise d'abord par le refus de la facilité, notamment la diminution du recours à l'emprunt de 90 à 80 MF et le refus d'une fiscalité en forte augmentation pour toutes les raisons que j'ai données tout à l'heure.

Notre budget se caractérise également par la volonté de mener à bien le projet qu'on a présenté aux Bisontins ; j'ai donné quelques exemples : la politique de la ville et pour citer un équipement, le lancement de la piscine dès cette année 1996.

Voilà, Monsieur le Maire, j'ai terminé.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint. Nous allons maintenant en discuter aussi largement que vous le souhaiterez. Comme annoncé à la Commission des Finances, on applique le règlement ; donc chacun d'entre vous peut intervenir sur ce même sujet deux fois.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, recevez au nom du groupe «Une volonté, une force pour Besançon», les quelques réflexions que la présentation de ce budget primitif a provoquées chez la toute nouvelle Conseillère que je suis.

Tout d'abord et sans doute très présomptueusement, j'ai trouvé ces documents assez clairs, complets indéniablement et rigoureux dans leur présentation et dans les précisions qu'ils nous donnaient, mais presque ingrats et quelquefois lourds à digérer. Je modère mon propos par rapport aux efforts que les services ont fait pour nous proposer effectivement quelques graphes mais je pense que quelques graphes supplémentaires n'auraient pas nui à une meilleure lisibilité de ce document.

J'aurais aimé aussi, notamment en matière de fiscalité mais je l'avais signalé à la Commission du Budget vendredi, trouver des chiffres comparés avec et sans le District du Grand Besançon car je crois que cela s'était fait les années antérieures. Méconnaître la contribution du District au budget de notre ville me semble dommageable pour la compréhension du budget.

Ceci dit, je veux bien admettre qu'il soit difficile de rendre compte succinctement d'un budget aussi important. Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, j'avais regretté de ne pas trouver dans les orientations budgétaires présentées, de choix politiques clairement définis. Vous m'aviez alors, Monsieur le Maire, fort courtoisement fait observer que toutes les précisions me seraient données lors de la présentation du budget primitif de la Ville. Et j'avoue aujourd'hui rester un peu sur ma faim. J'ai là encore cherché dans ces documents des projets concrets à mettre en face des masses budgétaires allouées aux différentes commissions dans certains budgets. J'ai remarqué des fluctuations de 1995 à 1996, difficiles à comprendre. Comment, alors que vous affirmez clairement votre priorité : l'économie, admettre de voir une diminution de 13,29 % des subventions d'équipement et de fonctionnement de la Commission Action Economique. J'ai pu, en travaillant dans cette commission, mesurer tout le travail fait par les services. Je suis déçue de voir que non seulement ce budget baisse mais qu'en plus, dans les recrutements que vous comptez faire, cette équipe du service Economique très compétente mais souvent déjà sur-occupée, ne voie pas renforcer ses effectifs.

Le budget de la commission animée par Mme BULTOT permettra sans doute de conforter l'image de Besançon ville verte. Mais dans ces conditions comment espérer faire évoluer, avec des budgets à la baisse, cette image vers Besançon ville d'emplois ? Il faut à Besançon, et nous en sommes tous conscients ici j'en suis sûre, créer de la richesse. Encore faut-il nous en donner les moyens tant en effectifs qu'en structures et en équipements et nous donner surtout les moyens d'accueillir des entreprises et donc de favoriser l'emploi. C'est, à mon avis, le plus sûr moyen de diminuer peu à peu la fracture sociale, tribut incontournable et indiscutable à la solidarité. L'évolution concomitante du budget communication qui pourrait contribuer à développer l'image de la ville auprès des entreprises en recherche d'implantation, ne semble guère évoluer à la mesure de ces nouvelles missions.

J'ai bien compris que des dotations et subventions de l'Etat ont été revues à la baisse mais je crois savoir que certaines d'entre elles, et notamment le fonds de compensation de la TVA, sont établies sur la base des investissements, acquisitions et travaux à l'année n-2. Même partiellement compensée par les budgets annexes, cette baisse traduit simplement le manque de volonté en matière d'investissement du budget principal. Néanmoins, j'ai lu aussi que le manque à gagner de 1 MF sur le fonds de compensation de la TVA allait être gommé par une augmentation d'un même montant des amendes de police. Nul n'est parfait et les contribuables qui, sinon spontanément du moins généreusement, participeront à cet effort, apprécieront.

J'ai également trouvé ce document prodigieusement discret quant à certains grands projets de la Ville : le téléphérique, l'auditorium dont la presse -apparemment bien mieux informée que des Conseillers Municipaux moyens- s'est récemment fait l'écho en développant, même avec force détails, les trois tranches de travaux prévues. Ce projet commencerait-il en 1996 à prendre du retard ? Les jeunes Bisontins n'ont pas encore de salle de concerts, grande ou petite, digne de ce nom et je ne vois pas vraiment les choses évoluer dans un proche avenir. De la même façon, je n'ai pas trouvé de lignes budgétaires prévoyant de développer le nombre des équipements sportifs ou leur aménagement dans les quartiers dits sensibles, mais peut-être est-ce globalisé dans la politique de la ville.

Vous détaillez, Monsieur VUILLEMIN, l'endettement par habitant de Besançon et la taxe d'habitation par habitant. Celle-ci est aussi élevée à Besançon 1 123 F qu'à Orléans 1 148 F, Lyon 1 118 F ou Toulon 1 121 F, mais l'endettement dans les trois autres villes n'est pas comparable et pas toujours aussi important que celui de Besançon. Il est aussi indéniable qu'on ne peut pas offrir les mêmes salaires, les mêmes activités ou le même environnement économique. C'est difficile de comparer des choses qui ne sont pas vraiment comparables. Quelques chiffres m'ont aussi un peu interpellée, c'est la part que la Ville réserve dans ses recrutements à l'apprentissage et c'est l'interprétation qu'il faut donner aux 1 567 jours d'absentéisme liés aux grèves.

Enfin, pour résumer j'ai trouvé un document du budget propre, net sur lequel je n'ai pas de critiques à formuler mais sans volonté politique d'agir, au moins pour l'emploi et sans objectif net.

Parfaits dans la forme, ces quelques kilos de documents ne révèlent pas vos choix notamment en matière d'économie, c'est pour cette raison que notre groupe ne votera pas votre budget.

M. DUVERGET : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. La présentation très analytique du budget nous donne effectivement des éléments d'information, des éléments de pilotage ; je crois que c'est utile de le rappeler. Vous l'avez fait parce qu'il y a une nouvelle nomenclature et je dois dire que sur le plan de notre éducation, certains utilisent aujourd'hui le terme d'apprenant. Nous sommes donc des apprenants pour un certain nombre d'entre nous dans ce Conseil Municipal...

M. LE MAIRE : On dit même qu'il y avait les géniteurs d'apprenants.

M. DUVERGET : Absolument, j'ai aussi appris cela.

M. LE MAIRE : C'est les parents d'élèves (rires). C'est, paraît-il, le nouveau vocabulaire, je l'ai appris aujourd'hui. Cela n'a rien à voir avec le salon de l'agriculture (rires).

M. DUVERGET : L'exercice d'apprenant est réussi. Ceci étant, dans cette présentation budgétaire, vous soufflez à la fois le chaud et le froid, à la fois l'optimisme et un certain abattement. Je suis assez surpris, quand le Maire d'une capitale régionale, en présentant le budget, évoque un budget qui manque de souffle, un budget difficile à boucler, un budget où on a limité la pression fiscale, l'emprunt. On a effectivement tout limité y compris une certaine ambition qui pourrait être de mise au moment où vous commencez votre nouvelle mandature. A partir de ce moment-là, quelques exemples.

Il y a à la fois une présentation idyllique sur le dynamisme du tissu économique bisontin et en même temps comme d'autres collègues, j'avais reçu une lettre signée de vous-même, Monsieur le Maire, et de M. JEANNEROT, indiquant qu'à Besançon, l'été n'a pas été clément sur le plan économique et qu'il convient de ne pas sous-estimer les difficultés qui y sont liées. On se demande si ce sont les mêmes personnes qui pilotent à la fois ce qui est à l'intérieur de ce budget et les courriers qui sont adressés avec un certain nombre de documents municipaux.

Souffler le chaud et le froid, peut-être parce qu'on ne retrouve pas un certain nombre d'éléments. Je prends l'exemple de la politique de la ville que vous avez présentée lors du dernier Conseil Municipal et que nous avons largement approuvée bien sûr en mettant les limites par rapport à notre propre conception, mais nous l'avons fait. Cette politique de la ville est complètement dispersée, éclatée, j'ai l'impression qu'on en a fait des confettis à l'intérieur de chaque chapitre et on ne sait plus aujourd'hui quel en est le montant exact. En tous les cas, je n'ai pas réussi à m'y retrouver mais je suis naturellement un apprenant primitif. Un autre exemple concerne une politique économique que vous annoncez, nous y souscrivons, nous l'avons demandée et je me demande ce que, le 22 avril, vous pourrez présenter lorsque je lis votre rapport. C'est un domaine qui pour l'instant est peu de chagrin : ou bien c'est un effet d'annonce ou bien effectivement vous avez beaucoup de réserves quelque part, mais je ne l'ai pas vu dans la présentation de la politique budgétaire. Le coût de la politique de la ville, le fait qu'on ne sente pas les prémices d'une politique économique justifient-ils la fiscalité ?

Je ne fais pas partie de ceux qui disent qu'il faut moins de fiscalité, il faut limiter la fiscalité à tout prix. Par contre, je fais partie de ceux qui disent «la fiscalité pour quoi faire» ? La fiscalité parfois même élevée est acceptée par une population lorsque celle-ci sent des compensations véritables qui lui permettent de mieux vivre. Autrement dit, il me semble que lorsqu'on bâtit un budget, la question doit être celle-ci : comment faire en sorte que la fiscalité ne soit pas dissuasive ou soit suffisamment attractive et qu'elle ne soit pas un élément de rejet pour attirer de la population et des activités ? Et c'est à partir de ce dosage, qui

est certes peut-être subtil et difficile à réaliser, que l'on peut réaliser une politique fiscale. Vous me dites bâtir la pression fiscale, limiter l'emprunt, ça m'émeut peu par rapport aux réalisations effectives de la Ville.

En ce qui concerne les recettes, j'aimerais apporter un petit trait humoristique. Je pense que cela ne vous échappera pas dans le budget, quand les recettes prévisionnelles en matière de produit des amendes de police passent de 3 MF à 4 MF, peut-on supposer qu'il s'agit d'une mauvaise compréhension du futur plan de circulation de la ville qui permettra donc à la ville de ramener 1 MF supplémentaire ? Je m'interroge.

Je voudrais, avant de conclure sur cette intervention, poser une question et faire une petite observation qui peut être de détail mais je crois que c'est dans la présentation.

La question concerne l'évolution démographique récente de Besançon qui peut engendrer une modification du produit fiscal. Je n'ai pas réussi à trouver actuellement cette statistique, y compris auprès des services de l'INSEE. M. VUILLEMIN a fort justement rappelé à l'article des Echos que nous avons lu, qui montre qu'il n'y a pas une politique d'augmentation fiscale mais qu'il y a eu un effet mécanique d'évolution des bases. Cet effet mécanique d'évolution des bases est-il lié -et là c'est une mécanique budgétaire- à une augmentation du nombre de la population, à une augmentation du nombre des entreprises assujetties ou bien est-il tout simplement l'effet d'une évolution mécanique des bases sans changement démographique ?

L'autre élément concerne le chapitre lycées ; je pense que c'est une ancienne nomenclature, 122 - Lycées, puisqu'il prévoit une dépense de 572 KF destinée à la participation de la Ville pour le remboursement des annuités d'emprunt du CFA Hilaire de Chardonnet ; en recettes également figure le remboursement par le District des annuités d'emprunts contractés par la Ville pour les collèges. Ne s'agit-il pas plus simplement de second degré et CFA ? En effet, la Ville n'a plus de charges en matière de lycées. S'agit-il d'un changement de nomenclature ? Je ne sais pas. Pour conclure, il me semble que c'était l'année pour prendre des risques. On a l'impression que les risques ont été pris, avec votre accord, par le District. Alors, s'agit-il, comme on dit, de transmettre le mistigri ?

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre, Monsieur DUVERGET, car effectivement il y a une très grande différence entre nous sur la préparation d'un budget. Vous avez dit qu'on a tout limité. On a limité la pression fiscale, c'est exact. Vous êtes pour un impôt largement supérieur, vous l'avez dit ; effectivement il peut y avoir une fiscalité élevée admise par une population. Nous ne fréquentons sans doute pas la même population. Allez dans les ménages, chez les retraités qui sont, j'allais dire «avec une maison sur le dos», regardez le coût du foncier et de la taxe d'habitation. Regardez les entreprises et voyez leur feuille de taxe professionnelle. Je crois que tous ceux-là sont satisfaits lorsque nous essayons de limiter l'augmentation de la pression fiscale. On l'a fait pendant 6 ans. Je ne connais pas de fiscalité attractive comme vous l'avez dit. Je ne vois pas en quoi un impôt peut être attractif ? Si on rend le maximum de services à la population, on ira peut-être un peu plus lentement pour construire la piscine par exemple, on mettra un an de plus pour achever le Musée du Temps, mais qu'est-ce que c'est un an dans la vie d'un ménage ?

On a choisi effectivement de limiter l'emprunt pour éviter par la suite des dérives. On peut très bien emprunter 100 MF, soit 20 MF de plus, mais l'année suivante on devra rembourser bien entendu une partie du capital et les intérêts de ces 100 MF. On a essayé en début de mandat, de réaffirmer notre souci de rigueur dans la gestion, dans les investissements et dans le fonctionnement.

Vous avez cité l'évolution du produit des amendes. Pourquoi met-on 1 MF de plus ? Parce qu'on a observé l'évolution du produit des amendes depuis quelques années et on a constaté qu'une recette supplémentaire de 1 MF était prévisible. On n'a pas du tout la même vue des choses pour bâtir un budget et il est important de rappeler à nouveau notre souci de rigueur.

Je voudrais également répondre à Mme WEINMAN qui a dit : que devient le téléphérique, où en est l'auditorium ? L'auditorium n'est pas un projet Ville, c'est un projet de l'association gérant le Parc des Expositions. Cette association a engagé une réflexion sur le projet d'une salle de concerts et sur l'amélioration des conditions d'accueil des foires et salons. Lorsque ce projet aura pris forme, l'association s'adressera aux collectivités, Région, Département, Ville et aux trois chambres consulaires ; actuellement, il ne s'agit que d'un avant-projet.

Nous avons souhaité un téléphérique. Actuellement, le Ministère ne nous donne pas le feu vert pour cette réalisation. En effet, la Direction du Patrimoine, présidée par Mme de SAINT-PULGENT, n'a pas donné l'autorisation pour réaliser le téléphérique. J'ai entrepris une démarche auprès du Ministère pour savoir si le Ministre lui-même a la même vue des choses. On ne parle pas de téléphérique ni d'ascenseur pour l'instant. Donc il y a des projets de réalisations qui ne figurent pas dans ce budget puisqu'ils sont reportés à plus tard.

Je reviens à M. DUVERGET qui prétend qu'on a transmis le mistigri au District ; c'est quand même un peu exagéré. D'abord il n'y a pas de mistigri. C'est vrai qu'il y a des compétences qui ont été transférées de la Ville et des 38 autres communes au District. Celui-ci soulage dans une certaine mesure, les budgets des différentes communes, mais il est nécessaire d'établir un budget au District. Ce budget est assez facile à établir pour l'instant puisque le District n'a encore pas eu recours à l'emprunt. La fiscalité est maîtrisée selon des projections fixées pour les dix années à venir. M. Jacques VUILLEMIN pourra compléter dans quelques instants, ces éléments de réponse.

M. SENNERICH : Monsieur le Maire, dans l'analyse de ce budget, on nous explique que la dotation de l'Etat baisse. Je vous suggère donc de faire comme les ménages français quand ils ont des difficultés financières : se serrer la ceinture. Le principe du consentement à l'impôt qui date d'ailleurs de bien avant la Déclaration des Droits de 1789 article 13, puisqu'il fut posé aux Etats Généraux de 1614 rappelle que «pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable». L'article 14 énonce pour sa part que «tous les citoyens ont le droit de constater la nécessité de la contribution publique». On ne fera régresser les dépenses, on ne diminuera l'endettement, on ne prohibera les déficits qu'en rendant à l'impôt son caractère de nécessité. Une réduction du poids de l'impôt national ou local aura pour conséquence de rendre à notre économie un bol d'air de vraie liberté car elle permettra à tous les acteurs naturels de l'économie, les plus nombreux, les acteurs moyens, entrepreneurs, individuels, PME et PMI de jouer un rôle fort dans la compétition économique. J'ajouterai qu'il est surprenant de voir des politiques qui ont approuvé Maastricht et son libre échangisme, s'étonner en voyant les entreprises bisontines délocaliser à l'étranger.

Une des priorités avouées de la Municipalité est la mise en place de la politique de la ville ; délinquance et agression ne cessent de gagner toutes les grandes villes dont Besançon. Chaque semaine, il se passe quelque chose aux Clairs-Soleils ou à Planoise ou entre les deux. A tout cela, on répond par la politique de la ville. On va envoyer dans ces quartiers chauds des sociologues, des éducateurs, des psychologues, des travailleurs sociaux, des moniteurs sportifs. On va construire des équipements, des salles de réunions, on organisera aussi des séjours à la mer, à la campagne et tout cela bien sûr aux frais du contribuable et malgré ces belles promesses, la violence ne cesse de s'amplifier. Les délinquants sont de plus en plus jeunes, parfois 12 à 13 ans. De ce fait collèges et lycées sont devenus les lieux de prédilection de ces casseurs et de ces jeunes voyous. Vous pourrez bien inventer toutes les politiques de la ville, elles sont d'avance vouées à un échec certain. Il serait grand temps de changer de méthode et d'appliquer une plus grande fermeté qui serait bien mieux comprise par les intéressés et leurs parents. Nous demandons également des mesures concrètes et suffisantes en matière de sécurité. On nous parle volontiers d'action sociale, nous disons oui à condition d'appliquer la préférence nationale, ce qui n'est pas souvent le cas.

En outre, nous demandons au moins la stabilité pour les 4 taxes de fiscalité directe locale, c'est possible en réduisant certaines dépenses et autres subventions. Une politique de la ville plus raisonnable et adaptée nous ferait faire bien des économies. Il n'est pas admissible que le contribuable paie sans cesse et que les jeunes cassent en toute impunité, bénéficiant en plus des aides sociales et des vacances gratuites. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : On n'a pas tout à fait le même langage. Ne comptez pas sur un changement de méthode. C'est vrai qu'on a oublié de parler de Maastricht, il faudrait quand même en parler à chaque instant, car c'est très important pour le futur de notre pays. Je n'insisterai pas.

M. JEANNEROT : Je souhaiterais, Monsieur le Maire, mes chers collègues, apporter quelques éléments de réponse complémentaires aux interventions en particulier de Mme WEINMAN et de M. DUVERGET. Ces interventions ont un point commun, elles regrettent l'apparence selon laquelle la Ville ne situerait pas le développement économique au premier rang de ses priorités. Il me paraît important, dans le cadre de ce débat budgétaire, d'apporter un certain nombre d'éléments. Pour ce qui concerne Mme WEINMAN qui est membre de la Commission Economique et dont j'apprécie à la fois l'assiduité mais aussi la pertinence de ses interventions, ce que je vais lui dire ici, probablement elle ne le découvrira pas. Quant à M. DUVERGET, je sais bien aussi que les interventions qu'il fait en matière économique sont constantes et font preuve, et je lui en donne acte, de la volonté qu'il veut mettre à inscrire cette priorité ici au Conseil Municipal. Je ne doute pas en la matière de sa sincérité.

Simplement, je veux rappeler le point suivant : si vous faites une lecture comptable de ce projet de budget, c'est-à-dire si vous regardez le niveau d'intervention de la Ville qui doit être de l'ordre de 20 MF, alors en effet vous avez raison et si vous comparez ce budget à celui de la culture, 150 MF on a d'autres retenues et si c'est cet ordre de classement-là qui prévaut, c'est-à-dire le niveau d'intervention financier comme étant la traduction d'un choix politique, alors vous avez raison. Car 20 MF, si je fais un rapide calcul, cela doit faire moins de 2 % du budget municipal. Mais ce n'est évidemment pas ainsi, de manière mécanique, qu'il faut lire un projet de budget et je voudrais que vous soyez convaincu. Mon propos n'est pas incantatoire, je vais tenter de vous démontrer que le développement économique est véritablement la première priorité de la Ville de Besançon.

Pensez-vous réellement que nous prendrions le risque, nous, Municipalité de Besançon, d'organiser le 20 mai prochain un Conseil Municipal exclusivement consacré à cette problématique s'il n'y avait pas là déjà dans ce geste la première traduction de notre priorité. Je rappelle tout de même que pour aucune question touchant la vie municipale dans le cadre de ce mandat, le choix d'ouvrir un Conseil Municipal extraordinaire sur une seule question n'a été fait. Déjà, vous pouvez voir dans cette volonté, me semble-t-il, la traduction de la priorité. Deuxièmement, je voudrais dire à Mme WEINMAN, et elle le sait, que jamais sur aucun projet de développement économique nous n'avons buté ou reculé pour des motifs budgétaires. C'est si vrai, et l'engagement du Maire et de la Municipalité à cet égard est parfaitement clair, que nous entendons et nous l'avons prouvé en plusieurs occasions, dégager les marges de budget nécessaires chaque fois qu'un projet se présente. Et personne ici dans cette assemblée ne saurait démontrer qu'un seul projet d'implantation ou du développement endogène d'une entreprise de la place ait été mis en question parce que nous n'avons pas su y répondre financièrement. Donc, ajoutez bien à ces 20 MF, sinon cela n'a pas de sens, l'ensemble des contributions que la Ville est à même d'apporter au coup par coup et au cas par cas.

Quant au périmètre, au format du Service Economique, Madame WEINMAN vous avez raison, c'est aujourd'hui un petit service qui probablement n'est pas encore à la hauteur de ses ambitions. Mais très précisément, et là-dessus je crois que l'engagement du Maire a été parfaitement clair, le Conseil Municipal que nous consacrerons à cette question vous laissera la possibilité là-dessus de faire des propositions. Vous verrez d'ailleurs que les propositions que nous ferons nous-mêmes iront dans le sens d'un accroissement significatif des moyens d'intervention. Mais déjà nous avons l'assurance d'avoir deux

cadres A pour renforcer ce service, vous le savez. Ma volonté et nous aurons à la valider ensemble, déjà pour ma part en Municipalité, ensuite en Conseil Municipal, ce sera effectivement de construire la montée en puissance de ce service sur toute la durée du mandat. Je crois en effet que si nous disons que le développement économique est notre priorité, il faudra le démontrer.

Je voudrais ajouter à l'observation de M. le Maire une dernière remarque concernant le District. Monsieur DUVERGET, je souhaiterais qu'en la matière il n'y ait pas de malentendu. Le District n'a pas à ce jour et n'a pas sur un horizon aujourd'hui visible, de compétence en matière économique ; tout au plus, comme toute collectivité territoriale, il a le devoir dans ce contexte de s'intéresser à cet enjeu en complément de l'effort des autres collectivités. Je crois que chacun de nous doit s'en réjouir. Mais la responsabilité première de la Ville de Besançon reste bien celle de la Ville. C'est si vrai que vous, Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, lorsque vous avez proposé dans cette même enceinte de conclure entre la Ville et le Conseil Régional un pacte, vous visiez par là-même à conforter la place de Besançon comme capitale régionale. Et cet accord-là, ce n'est pas avec le District que vous allez le passer, c'est bien avec la Ville. De même, le Département lorsqu'il réclame une capitale départementale plus forte, eh bien c'est aussi avec la Ville qu'il passera cet accord et non pas avec le District. Qu'il n'y ait donc pas à cet égard de malentendu et je veux le rappeler ici haut et fort. Croyez bien que si nous étions dans un contexte de transmission de compétences au District, nous n'organiserions pas ce débat qui est pour notre avenir de la plus haute importance. Merci, mes chers collègues, d'insister sur l'importance que vous donnez au développement économique. Cela conditionne en effet l'avenir de notre cité, c'est un enjeu majeur mais ne le lisez pas dans le projet de budget que vous avez sous les yeux de manière trop comptable. Alors rendez-vous le 20 mai si vous voulez bien, et je compte vraiment sur votre contribution à tous aux uns et aux autres, nous aurons un Conseil Municipal où nous aurons tout le temps de réfléchir et de prendre ensemble les décisions qui s'imposent sur ce sujet d'importance qu'est le développement économique.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint chargé de l'économie.

M. JACQUEMIN : D'abord je voudrais dire Monsieur le Maire que votre document de présentation budgétaire revêt un aspect très comptable si je puis m'exprimer ainsi. Dans un budget, il y a l'aspect chiffres et comptable, ce qui est tout à fait nécessaire, mais il ne faut pas que cela se fasse au détriment de l'expression des grands objectifs politiques du budget. Je regrette ici qu'il n'y ait pas une note présentant les grandes priorités de la Ville et en les assortissant des chiffrages nécessaires. Je souhaite qu'à l'avenir on puisse avoir une note sur ce point.

La deuxième réflexion concerne les conditions de l'équilibre budgétaire difficile à atteindre. Elles le sont pour des raisons de nature et de niveau tout à fait différents. La première est naturellement la rigueur des temps si je puis m'exprimer ainsi. Quand on se plaint du pacte de stabilité de l'Etat, on s'aperçoit, à l'exception du FCTVA, qu'on est en francs courants au même chiffre. Et cela c'est la rigueur des temps, ne nous faisons pas d'illusion ; je l'ai déjà dit au moment du débat d'orientations budgétaires, ne nous attendons pas à ce que l'Etat aille bien au-delà. Je ne le crois pas même si on peut espérer que la DSU soit supérieure à votre prévision.

J'en viens aux facteurs locaux des conditions d'équilibre budgétaire. C'est vrai qu'il est très difficile d'envisager une augmentation de la pression fiscale sans qu'elle ne soit assortie d'objectifs de développement. En effet, le taux de pression fiscale, compte tenu du niveau de richesse des habitants, est élevé, il est au-dessus de la moyenne nationale. C'est vrai Monsieur VUILLEMIN que l'endettement par tête d'habitant n'est pas plus élevé que la moyenne mais malheureusement à Besançon, le revenu par habitant est globalement inférieur à la moyenne. En conséquence, l'impôt se fait plus douloureusement sentir. C'est une des difficultés de l'équilibre. Cette situation s'est construite au fil du temps. Je ne crois pas que Besançon intra-muros ait gagné en indice de richesse, malheureusement la population a subi un certain appauvrissement, ce qui est bien regrettable. Il y a là, Monsieur le Maire, tout le problème de la

construction de l'agglomération. Lorsque nous raisonnons sur le bassin d'emploi, nous n'avons pas les mêmes chiffres de revenus par habitant qu'à Besançon. Nous sommes dans une situation intra-muros où le niveau des revenus est faible et cela nous rend la vie difficile.

La deuxième réflexion que nous devons faire concerne le rendement de la taxe professionnelle qui n'est pas au niveau de la moyenne nationale. Le taux certes n'est pas plus élevé qu'ailleurs. On doit donc s'interroger sur la richesse économique de la ville puisque le rendement de la taxe professionnelle n'est pas au niveau où il devrait être si on se réfère à la moyenne nationale. Si nous étions à la moyenne nationale, le produit de taxe professionnelle serait supérieur de 35 MF, soit environ 10 % de la rentrée fiscale. Cet handicap est le plus contraignant au regard des ambitions de capitale régionale. Vous avez accumulé un retard d'investissements par difficulté de les réaliser et ce retard accumulé au fil du temps se fait très lourdement sentir aujourd'hui. Aujourd'hui, il faudrait investir et vous ne le pouvez pas. Vous diminuez le niveau de l'emprunt de 10 MF pour mener une politique de désinvestissement même si l'autofinancement s'est amélioré.

Les conditions de l'équilibre budgétaire sont extrêmement délicates. La première conséquence concerne la pression fiscale. Malgré les promesses et la politique que vous avez eue pendant le dernier mandat de ne pas augmenter la pression fiscale, et vous dites dans le rapport qu'ainsi nous avons fait diminuer la pression fiscale de 4,5 %, aujourd'hui vous êtes obligé de reprendre le chemin de la pression fiscale et en une fois, vous annulez 2/3 de vos efforts puisque vous allez l'augmenter de 3 %. Il y a également une politique d'augmentation des tarifs des services ; c'est également la population qui va payer. L'ensemble de ces hausses, c'est 20 MF pour les produits d'exploitation, 24 MF de taxes diverses et 25 MF d'impôts locaux. On ne peut pas nier l'augmentation de la pression fiscale.

La deuxième conséquence concerne le soutien à l'emploi. Il faut reconnaître que beaucoup de chantiers d'investissement que vous avez programmés antérieurement ou qui figurent dans le programme 2001, tardent à s'accomplir ou sont reportés. Ce rythme d'investissement n'est pas une bonne note pour le soutien à l'emploi.

La dernière réflexion que je ferai concerne le manque de projets structurants pour affirmer le rôle de la capitale régionale. Je ne suis pas d'accord avec vos propos lorsque vous dites que le parc des expositions n'est pas notre affaire. Ce n'est effectivement pas l'affaire du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une association gérée par un Conseil d'Administration.

M. JACQUEMIN : C'est un peu dommage que nous n'en discutons pas précisément ici. Le parc des expositions doit être un élément structurant au niveau régional et il faut le faire reconnaître comme tel. Et pour cela, je souhaiterais vraiment ne pas apprendre par notre excellent quotidien les projets que nourrit l'association et les missions régionales confiées au parc. C'est un exemple, on pourrait en prendre d'autres sur des projets structurants : par exemple l'économie de Besançon, la promotion des technologies, la place de l'Université, le Parc Scientifique. Je termine en disant que vous n'affichez pas vraiment des projets qui affirmeront la présence de la capitale régionale. Peut-être nous rebondirons lors du débat économique. En conclusion, si nous voulons nous donner des ressources supplémentaires Monsieur le Maire, aujourd'hui nous pouvons le faire très difficilement à travers l'impôt, c'est peut-être possible à travers l'emprunt mais les marges de manoeuvre sont étroites, il faut absolument que nous venions à nous interroger sur la manière de créer des richesses nouvelles. C'est la seule voie qui vous reste et c'est la raison pour laquelle nous en reparlerons lors du débat économique. J'ajoute que ce débat est trop tardif ; j'aurais plutôt vu le débat économique après l'élection municipale et avant le vote du budget pour véritablement entrer dans une politique nouvelle.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le Député. Je crois que le rôle d'opposant est très agréable dans une assemblée ; il est facile de dire qu'il faut augmenter les impôts ou accroître les investissements. Si vous avez une formule pour créer des richesses, je l'utiliserai tout de suite, je la mettrai en application immédiatement. C'est vrai que des foyers sont partis de la ville, et ce n'est pas d'aujourd'hui. Mais il reste une population et c'est cette population-là qui nous intéresse.

L'évolution du nombre d'assujettis vous a été donnée. Le nombre des assujettis à la taxe d'habitation est passé de 54 000 à 61 000 en l'espace de 7 ans. Pour la taxe professionnelle, le nombre d'assujettis est passé de 5 090 à 5 340. Tout cela est en évolution régulière, lente mais sûre. Cette évolution qui nous semble favorable indique une création de richesse fiscale. Elle n'est pas suffisante. Je fais une politique qui correspond aux moyens dont nous disposons, c'est-à-dire les impôts payés par les Bisontins, les prestations de l'Etat, et les participations des autres collectivités, Conseil Régional et Conseil Général, avec lesquelles nous travaillons dans des projets communs et que nous remercions chaque fois, cela n'est pas suffisant, mais il faut continuer. Je crois que ce n'est pas facile d'y arriver. D'ailleurs vous l'avez dit au début de la séance et dans toutes les villes c'est la même chose, les facteurs généraux et les facteurs locaux sont à peu près tous les mêmes pour tous les Conseils Municipaux qui, ces mois derniers se sont penchés sur l'équilibre budgétaire.

M. BONNET : Une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec vous Monsieur le Maire sur le fait que l'opposition municipale a ses saveurs et nous serons attentifs dans quelques années à pouvoir en faire bénéficier la majorité actuelle (rires).

M. LE MAIRE : Vous avez des progrès à faire encore.

M. BONNET : On s'efforce. J'en profite pour préciser qu'on est aussi dans les suites d'une campagne électorale dont vous nous rappellerez qu'on l'a perdue (réactions), mais à l'occasion de laquelle vous aviez proposé l'auditorium. C'était un thème de votre campagne et pas un thème de campagne du parc des expositions. Je constate également que la majorité municipale fait assez souvent référence au Figaro. Il y a à prendre et à laisser dans le Figaro (rires). Je pense que M. PINARD nous rappellera que Robert HERSANT fut, il y a une trentaine d'années, candidat de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, comme quoi les gens changent. Je voulais également préciser avant d'aborder plus spécialement le budget, que je m'exprime, comme Michel JACQUEMIN, comme Nicole WEINMAN et mes amis qui m'entourent, au nom du groupe «Une volonté une force pour Besançon» même si 4 des 5 élus sont UDF. Si les UDF assument tout à fait le fait d'être UDF en d'autres lieux, ici on est avant tout Bisontin, UDF Léotardien pour ma part je l'assume.

On ne peut que reconnaître une comptabilité rigoureuse, mais on regrette une gestion tranquille, j'irai jusqu'à dire un peu tranquillisante qui endort la ville. On aura un débat de politique économique qui nous permettra, j'espère, de proposer autre chose pour l'avenir de Besançon ; on attend que vous nous proposiez quelque chose pour l'avenir à court terme.

Je voudrais simplement poser des questions très concrètes sur deux aspects de ce budget. En premier lieu, j'ai constaté depuis le début de ce mandat qu'à plusieurs reprises il y a eu des transferts de crédits au profit de l'informatique ou au profit de l'administration générale. Je voudrais savoir si dans les prévisions qu'on se donne à l'heure actuelle sachant qu'il y a également au budget supplémentaire quelque chose de prévu pour l'informatique, en restera-t-on là ou aura-t-on à nouveau à envisager des transferts ? Je m'interroge aussi, dans la mesure où je siége à la Commission Ressources Humaines, Informatique, Hygiène-Santé qui est assez vaste, sur la possibilité qu'il y aurait peut-être à permettre aux élus de mieux s'intéresser à l'informatique dans la mesure où on n'a pas encore eu tellement l'occasion d'y travailler. La deuxième question concerne le compte rendu de la réunion de Municipalité du 12 février où il est fait écho de 500 KF qui ont été retranchés puis réaffectés au budget culture. Je voudrais savoir quels sont ces 500 KF baladeurs.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de KF qui se baladent. Je peux vous rassurer, il y aura toujours des transferts de crédits comme dans toutes les collectivités mais il faut qu'ils restent limités et on transfère des crédits dans les derniers mois de l'année civile. Donc on ne fait pas des transferts de crédits pour le plaisir d'en faire mais lorsqu'il arrive que dans tel secteur on ait des besoins urgents d'un complément de crédits, on fait un transfert pour éviter d'avoir recours au budget supplémentaire. En Municipalité, nous avons parlé des projets culturels et nous avons estimé qu'il fallait augmenter de 500 KF le budget de la culture. Ils avaient été retirés dans un premier temps par le Premier Adjoint, et il fallait les remettre dans le budget de la culture. On nous demandait davantage d'ailleurs mais on en est resté à 500 KF.

M. FOUSSERET : Monsieur le Maire et chers collègues, je voudrais d'abord vous dire ma déception car je pensais profiter du Conseil Municipal de ce soir pour féliciter notre collègue VIALATTE. Comme je ne le vois plus au Conseil Général, je me suis dit que j'allais pouvoir le féliciter ce soir pour sa promotion à Nice. Il n'est pas là pour cet acte tout à fait capital qu'est le vote du budget. Je ne dis pas que je le déplore. J'ajoute que lorsqu'on est un élu qui pendant des années et spécialement pendant la séance du budget, a donné des leçons au Maire et à la Municipalité, et qu'on ne peut plus assumer ses responsabilités, on doit en tirer les conclusions qui s'imposent. C'est une remarque tout à fait personnelle, vous lui transmettez, chacun comprendra ce que je veux dire par là.

Dans ce budget, ce qui m'intéresse particulièrement et qui intéresse aussi nos concitoyens, c'est l'évolution de l'impôt même si certains disent qu'on peut payer plus. Il est frappant de comparer le produit supplémentaire attendu du fait de l'augmentation des taux, soit 15,5 MF et le manque à gagner pour la Ville du fait de la baisse des dotations de l'Etat et de la hausse des charges liée au fameux décret Sarkozy, ce hold-up fiscal du 31 décembre 1994 sur la CNRACL. Bien sûr, vous allez me dire Monsieur JACQUEMIN qu'on n'est pas à l'Assemblée Nationale. Mais il est important de bien montrer que lorsque les parlementaires votent de telles lois, ça se retransmet ici sur la vie des Bisontins. Toutes ces charges nouvelles que les Bisontins vont supporter sont de votre responsabilité, Monsieur JACQUEMIN. Vous qui êtes un éternel donneur de leçons, vous êtes responsable de ce désengagement de 18 MF. Non, nous ne sommes pas le premier bandit. Nous avons perdu 10,5 MF avec la loi de finances que vous, Michel JACQUEMIN, Député majoritaire avez votée. A cela s'ajoutent 8 MF supplémentaires prélevés sur la CNRACL, cela fait 18 MF. L'augmentation des taux étant de 15 MF, il reste encore une différence de 3,2 MF. S'il n'y avait pas eu ce désengagement, Monsieur JACQUEMIN, nous aurions eu, effectivement 18 MF supplémentaires à dépenser. Sachez que 18 MF, cela représente 4,5 points d'impôts. Alors je crois qu'il est nécessaire de dire que vous portez une responsabilité importante et de faire savoir aux Bisontins que nous avons perdu 18 MF grâce à vous, Monsieur JACQUEMIN, même si vous dites le contraire.

La CNRACL a versé 36 milliards l'année dernière à ses propres retraités et 19 milliards pour combler le déficit des autres caisses. Ce n'est pas le rôle des collectivités locales, c'est celui de la solidarité nationale. De plus en plus, on fait jouer aux collectivités locales le rôle de percepteur d'impôts. C'est beaucoup plus facile de récupérer 19 milliards de francs par le biais des impôts locaux que de les récupérer par la solidarité nationale. Je voulais ce soir le dénoncer. Je remarque également que vous avez un «sérieux culot» de tenir certains propos sur la fiscalité. On sait que dans les autres assemblées, Département ou Région, les impôts augmenteront de 10 % et vous venez dire au Maire qu'il n'a pas tenu ses promesses, qu'une hausse de 3 % est au-dessus de l'inflation. Il faut une certaine audace pour oser venir dire cela aux Bisontins.

Je voudrais également ajouter qu'avec moins d'un quart de la population du Doubs, les Bisontins paient près d'un tiers de la taxe d'habitation (31,5 %) et un tiers du contingent d'aide sociale (32,64 %). A ce titre, la ville paiera en 1996, 25 600 000 F, soit une hausse de 10 % pour laquelle nous n'avons pas été sollicités. Ainsi, ceux qui paient le plus d'impôts au Département, à savoir les Bisontins, sont aussi ceux qui paient le plus pour l'aide sociale, c'est vraiment le monde à l'envers. J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans d'autres lieux mais je tenais quand même aujourd'hui à le dire dans cette assemblée. Il y a un lien direct avec les valeurs locatives élevées des logements sociaux.

Alors, vous allez me dire : «Vous avez été au pouvoir pendant un certain nombre d'années et qu'avez-vous fait pour faire changer cela» ? Oui, c'est vrai, mais nous avons fait des choses. La gauche avait mis au point une réforme qui, après une concertation très large, avait provoqué un accord. Alors non seulement la droite n'a pas mis en application cette réforme qui était prête mais a eu l'audace de maintenir au bénéfice de l'Etat la majoration de 0,4 % instaurée sur les bases pour la mise en place de ce nouveau dispositif. Ce pourcentage de 0,4 % n'est pas élevé mais à ce titre l'Etat a empoché en plus sur le dos des contribuables bisontins 2,5 MF, ce n'est pas rien quand même. Alors Monsieur JACQUEMIN, vous qui êtes de ceux qui depuis 3 ans avez la responsabilité de l'immobilisme gouvernemental alors que les injustices dans tous les domaines ne cessent de se creuser, je crois que là aussi, vous devriez faire preuve d'un peu de dynamisme et essayer de faire avancer cette réforme de la fiscalité locale qui est une réforme de base.

Je voudrais faire une autre remarque. Même si nous n'avions pas touché au taux de l'impôt, certains contribuables et comme par hasard une fois de plus dans les couches modestes, auraient payé plus en vertu d'une disposition particulièrement vicieuse de la loi de finances de 1996 que vous avez aussi votée, vous, Monsieur JACQUEMIN. On ne sait pas assez et on ne l'a pas assez dit que la gauche a fait prendre des mesures pour lier la taxe d'habitation aux revenus. Ainsi, en 1995 presque 27 000 contribuables de notre ville en ont bénéficié pour un montant de 35 MF. Cette année, en faisant une «mamaille» sur les taux planchers, vous allez là encore -je ne rentrerai pas dans le détail- pénaliser les contribuables les plus modestes.

En conclusion, je voudrais dire que malgré tous ces désengagements, la Municipalité de Besançon a pu maîtriser l'augmentation des impôts à un taux acceptable, de 3 % alors que dans les autres collectivités, par exemple le Département je le répète, l'augmentation sera d'environ 10 %. J'imagine ce que nous entendrions ici dans cette assemblée si c'était l'inverse, c'est-à-dire si le Département ou la Région avait augmenté les impôts locaux de 3 % et que la Ville de Besançon les augmente de 10 %. Cela arrivera peut-être, mon cher collègue, mais pour l'instant ce n'est pas le cas, et nous tenons donc nos promesses. Je crois qu'il est nécessaire de le souligner. Si je me mets à la place de mes collègues de l'opposition, je crois qu'il n'est pas facile de critiquer ce budget ; en effet, lorsqu'on regarde au niveau de notre pays l'augmentation des taux, on s'aperçoit que la Ville de Besançon est très très bien placée avec ses 3 %. Vous avez ce soir un exercice difficile ; d'ailleurs, votre absence totale de propositions le prouve. Vous êtes très mal à l'aise parce que vous n'avez pas en fait de reproches majeurs à faire à ce budget. Vous savez bien que ce budget est un bon budget. Je crois que quelquefois, lorsque les choses vont dans la bonne direction, l'opposition s'honorerait en s'abstenant et non en refusant le budget uniquement par pure idéologie.

M. PINARD : Ce soir, je serai pour une fois d'accord avec le Docteur BONNET, c'est vrai que dans le Figaro il y a souvent des choses pas bien (rires). J'y ai lu l'enquête sur les taux et sur la dette, on y est bien placé. J'ai eu la curiosité de savoir ce qui inspire la droite tous les matins. Je crois que c'est HEGEL qui a dit que «la lecture du quotidien était devenue la prière du matin» et celle du Figaro est particulièrement importante. Alors j'ai lu l'éditorial de Charles REBOIS du 26 janvier, là où il y avait ce classement des villes les plus endettées : «le contribuable électeur a vu sa dîme augmenter au fil des années. Pour calmer les mécontents et pour assurer leur réélection, les Maires ont dépensé sans compter, les piscines publiques se sont multipliées quelquefois sans que le besoin s'en fasse sentir. Puis ce furent les salles de spectacles mais les Cours des Comptes Régionales veillaient à réprimer les abus». Cela me paraît tout à fait symptomatique, c'est du «parigot» et c'est les «Parigots» qui décident dans ce pays et singulièrement dans ce Gouvernement même si on en a éliminé quelques-uns en passant de Juppé 1 à Juppé 2.

Ce n'est pas le hasard si les collectivités locales sont particulièrement sujettes à la rigueur. Je veux bien admettre que les temps sont durs mais tout le monde doit en prendre sa part. La suppression de la DGE qui nous coûte 3 MF, Monsieur le Député, que vous avez votée, ne s'applique pas à tout le monde ;

elle s'applique aux villes de plus de 20 000 habitants seulement. Et je crois qu'il faudra qu'on l'explique aux gens. Vous croyez que c'est l'effet du hasard ? Ce n'est pas l'effet du hasard du tout. M. PASQUA avait cru faire main basse sur les villes en mettant les élections municipales dans la foulée des présidentielles, il n'a pas réussi son coup. Il se trouve que c'est dans les villes de plus de 20 000 habitants qu'il y a le plus d'opposants ; donc c'est là qu'on tape. Si vous avez une autre explication technique, politique, justifiée sur le fait que seules les villes de plus de 20 000 habitants voient leur part de DGE supprimée, ce qui va nous coûter 3 MF, eh bien il faut nous l'expliquer. Je suis peut-être sectaire, cela peut arriver, mais je ne vois que cette explication-là.

Il y a aussi des décisions qui sont prises, avec application immédiate quand il faut faire rentrer l'argent et puis d'autres au sujet desquelles on ne sait pas grand chose. C'est quand même dommage qu'on vote ce budget sans en connaître toutes les données. Ainsi, on ne connaît pas le montant de la DSU. Cette fameuse DSU qui a été si critiquée, à tel point que celui qui était Maire de Paris à l'époque, a fait envoyer une lettre à chaque contribuable de la capitale pour la dénoncer. C'est comme cela que ça s'est passé.

Tout à l'heure, je n'avais pas voulu le relever mais j'ai entendu parler de 500 000 F baladeurs. Mais où est le milliard de BALLADUR ? Il y a quand même eu une lettre de M. BALLADUR qui a été envoyée à tous les Maires, lorsqu'il était candidat pour dire que la DGF serait abondée d'un milliard, c'était une lettre à entête du Premier Ministre. Je croyais qu'il y avait une continuité surtout qu'il y a des Ministres et non des moindres, à commencer par le Premier, qui ont appartenu aux deux Gouvernements. Alors je trouve qu'on nous roule dans la farine.

Quand les Bisontins reçoivent leur feuille d'impôts, il y a un tiers qui va aux autres collectivités locales et c'est sur ces parts-là que nous sommes pénalisés, du fait que nos valeurs locatives sont, en matière de taxe d'habitation, les plus élevées. Il est invraisemblable que cette réforme fiscale soit toujours au frigidaire et que, comme l'a dit Jean-Louis FOUSSERET, on continue à payer là-dessus la surtaxe qui a été nécessaire pour ce travail immense de mise à jour des valeurs locatives pour toutes les parcelles du foncier et pour tous les logements. C'est quand même incroyable. Pourquoi d'année en année cela s'aggrave et que la réforme n'est pas faite ? Une fois de plus la raison est simple : Paris s'en fout. Quand je dis Paris, je veux dire le personnel politique et les médias. En effet, Paris est à la fois une commune et un département, et donc il n'y a aucun problème de distorsion de valeur locative d'une localité à une autre puisque cela ne fait qu'une seule collectivité. La raison essentielle est donc qu'il n'y a pas du tout besoin d'harmonisation des bases là-bas. Si le problème ne se pose pas à Paris, on continue à payer. Je voudrais faire une observation à l'intention de nos collègues qui ont invoqué la déclaration des droits de l'homme. Je suis quand même inquiet car il y a un quotidien lepeniste en France qui s'appelle Présent et qui ne cesse de dénoncer la déclaration des droits de l'homme comme étant l'oeuvre des Lumières, comme étant l'oeuvre satanique et judéo-maçonnique à tel point qu'ils ont défilé, bureau politique en tête, le 15 août 1989, pour demander le pardon divin par rapport à cette faute fondamentale qui nous vient des Lumières. Je trouve que c'est quand même un peu gros. Après Clovis, la déclaration des droits de l'homme, jusqu'où ira-t-on ?

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : En complément des propos de Joseph PINARD relatifs à la suppression de la DGE pour les communes de plus de 20 000 habitants, il y a sûrement une lecture politique entre la droite et la gauche, mais il y a aussi une autre chose que je sens très souvent, en particulier au Conseil Régional. Sur l'ensemble des débats qu'on a pu avoir depuis plusieurs années autour de l'aménagement du territoire, je crois qu'il y a globalement dans les partis de droite, que ce soit au RPR, que ce soit à l'UDF, une culture rurale qui fait qu'on est persuadé que l'enjeu est de rééquilibrer uniquement le niveau rural sans regarder les difficultés urbaines. Cela m'inquiète de plus en plus.

Je dis clairement à M. DUVERGET qu'il nous avait habitués jusqu'à présent à des discours différents, c'est-à-dire à des discours responsables. La première explication est l'absence de M. VIALATTE qui lui a peut-être laissé un champ qu'il n'avait pas l'habitude de prendre. Quand vous dites qu'on a laissé prendre les risques par le District, avez-vous pensé que 80 % de sa population est

bisontine. Que va concrètement prendre en charge dans les années à venir le District ? Après avoir pris en charge les sapeurs- pompiers qui rayonnent sur l'ensemble du District, il faudra construire la voie de contournement de l'agglomération. Est-ce que ce n'est pas là un élément essentiel de structuration de l'agglomération, est-ce qu'il y a une prise de risques à partir du moment où toutes les communes ensemble disent que c'est important et qu'il faut la réaliser ensemble. Vos propos me choquent. J'avais cru, car vous aviez accompagné d'un peu loin la mise en place de la structure de l'agglomération, comprendre que vous sentiez l'enjeu du District. C'est quelque chose qui est difficile. Dans les années à venir, il conviendra de mettre en place un projet d'agglomération sans augmenter la fiscalité de façon importante. Attention à nous tous dans le discours qu'on peut avoir autour du District et autour de la construction de l'agglomération.

Pour compléter ce qu'a dit Claude JEANNEROT, le District n'a pour le moment aucune compétence économique sauf sur un point qui est la promotion et l'aide au foncier. Et Claude JEANNEROT a complètement raison d'affirmer que c'est un des secteurs les plus importants et les plus compliqués à mettre en place. Il faut que la Ville puisse avoir une politique forte et claire pour que le District puisse avoir dans ce domaine-là le temps de construire quelque chose de très solide. Il ne s'agit pas, comme voudrait le faire croire M. DUVERGET, de le refiler au District.

Jean-Louis FOUSSERET est intervenu pour dire l'enjeu de la fiscalité locale et demander qu'entre l'Etat et les collectivités locales, il y ait des règles du jeu très claires. Soyons responsables entre nous. Monsieur DUVERGET, vous dites qu'il faut faire en sorte qu'une fiscalité soit acceptée par la population. On n'est plus dans cette logique-là. Les collectivités : Conseil Général, Conseil Régional, District, Ville, ont la responsabilité maintenant, face à l'extrême pauvreté, de gérer avec le maximum d'économie l'ensemble de nos collectivités. C'est vrai qu'on aurait pu penser, Monsieur JACQUEMIN, que c'était l'année facile pour augmenter la fiscalité. Mais je pense que ce n'est pas vrai. Face aux difficultés qu'actuellement la majorité des gens rencontre, nous avons la responsabilité d'avoir un projet clair. Nous l'avons réellement. C'est aujourd'hui l'enjeu du Conseil Général, du Conseil Régional, du District et de la Ville. Dans les années à venir, la fiscalité indirecte, si on peut l'appeler comme cela, va peser au titre de l'environnement, que ce soit par le biais de l'assainissement, que ce soit par le biais de la qualité de l'eau, que ce soit par le biais des déchets. Nous avons la responsabilité d'avoir des projets clairs afin de ne pas augmenter la fiscalité. C'est pour cela que je suis vraiment très à l'aise dans ce qui nous est présenté aujourd'hui. Le projet est clair et la fiscalité est maîtrisée.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, une simple réflexion par rapport à la déclaration de M. FOUSSERET concernant l'absence de Michel VIALATTE. Je constate votre attachement à Michel VIALATTE, je préférerais simplement que vous puissiez lui dire directement, plutôt que devant une chaise vide.

M. FOUSSERET : Absolument, je le souhaite aussi.

M. BONNET : Je constate avec plaisir que la gauche pense aussi que trop d'impôts tue l'impôt ; alors, si on ne sait pas quoi faire de MADELIN dans les semaines qui viennent, on pourra vous le prêter (rires). Je voulais dire aussi que ce pauvre M. BALLADUR n'a rien à voir avec le débat d'aujourd'hui et qu'il n'a pas été élu Président de la République. Cela m'attriste car quand on est d'accord avec vous, cela ne sert à rien et quand on n'est pas d'accord, cela ne vaut rien. Alors je ne sais pas ce qu'on peut dire. Je reste peut-être anecdotique mais je voulais essayer de rassurer M. PINARD. Jean-Claude DUVERGET a évoqué l'attachement que vous avez pour M. VIALATTE. En fait, notre lecture quotidienne parce qu'on est à Besançon ce n'est pas le Figaro, ce n'est pas Nice Matin, c'est l'Est Républicain.

M. THIRIET : Si certains estiment qu'il est courageux d'augmenter de 9 à 10 % les taux, je pense qu'il est beaucoup plus courageux de les augmenter seulement de 3 % dans une période difficile après le mois de décembre que nous avons connu.

M. DUVERGET a raison quand il dit que le contrat de ville n'est pas très lisible. En effet, la politique de la ville va mettre des oeufs dans les différentes délégations. Cela nous permet de discuter, de monter des projets entre nous et avec les partenaires dans différents domaines. Effectivement, il y a un certain nombre de projets qui figurent au budget dans d'autres délégations. Je tiens à faire remarquer que la politique de la Ville est une de nos priorités et que le budget de la politique de la ville a augmenté de 10 %.

Les objectifs de cette politique sont très clairs. Il s'agit d'abord de la lutte contre l'exclusion ; pour cela nous avons reconfiguré et dégagé les moyens pour les régies de quartiers. N'en déplaise à certains qui préféreraient mettre les jeunes le vendredi soir en prison et les sortir le lundi matin, nous pensons continuer notre démarche pour effectivement tisser le lien social. Un autre élément de cette politique est l'aide à la vie associative, l'aide au démarrage des associations, en liaison avec la délégation de Raymond JEANNIARD. Certains ne le comprennent pas, mais la démocratie participative est un concept qui est en train d'évoluer. Quand on voit en ce moment les travaux et les études, y compris des sociologues, on constate que la démocratie participative est une démarche qui permet aux citoyens de se réapproprier leur environnement. C'est également le soutien à l'action de la jeunesse. Nous n'avons pas parlé d'auditorium mais de salle de concerts pour les jeunes. Le projet prend peut-être un petit peu de distance mais il est maintenu. Nous sommes en train de mettre en place, vous le savez, le relais jeunesse sur toute la ville. De plus, nous réfléchissons à l'aide aux loisirs des jeunes sur la base d'un contrat. Cela concernera les jeunes qui ont perdu leurs repères et qui sont obligés, avec un éducateur, un animateur, une association de se réinsérer dans la société. Cette politique, c'est également le développement de la citoyenneté avec les conseils de quartiers. Voilà rapidement résumés les objectifs de notre politique.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, j'observe que Mme GUINCHARD- KUNSTLER et M. FOUSSERET sont montés au créneau de manière extrêmement politique, voire politicienne (réactions). Ce n'est pas vraiment l'habitude de ce Conseil Municipal, c'est un peu «casser le débat» mais je vais tout de même répondre à M. FOUSSERET lorsqu'il nous parle de la CNRACL. Monsieur FOUSSERET, la surcompensation ce n'est pas moi qui l'ai inventée et vous savez qu'elle sert à venir équilibrer des régimes déficitaires de retraite de la fonction publique dont certains secteurs ne peuvent à l'évidence structurellement pas s'équilibrer. Ces systèmes de surcompensation ne sont pas le seul fait des agents des collectivités territoriales, il y a d'autres systèmes démographiques de surcompensation, vous devriez le savoir. Par exemple, le budget de l'Etat donne 20 milliards aux régimes déficitaires de l'agriculture. Il y a dans ce pays l'organisation de solidarité, et vous niez aujourd'hui l'intérêt de ces solidarités ; je ne peux pas l'accepter, d'autant que se présentent d'autres problèmes plus graves pour l'équilibre de ce régime de retraite dont il faudra s'occuper.

Vous dites qu'on ne fait pas de propositions. En effet, je n'ai pas les instruments d'analyse et de gouvernement que vous possédez pour aller à l'action, je suis dans l'opposition. Je fais quelquefois des suggestions ; par exemple j'ai écrit à M. le Maire récemment pour lui proposer l'analyse des besoins éventuels en terme de création d'emplois dans les quartiers difficiles pour remplir un certain nombre de besoins économiques qui ne sont pas satisfaits. Ce n'est pas moi qui peux mener cette analyse mais je vous demande de le faire. Je vous accompagnerai à ce moment-là. Cela recoupe d'ailleurs mon intention d'avoir des zones de redynamisation urbaine. Je fais des propositions de temps en temps, à vous d'y répondre.

Monsieur FOUSSERET, vous ne l'avez pas faite non plus cette réforme de la fiscalité locale, vous savez que c'est d'une extrême complexité. Sur ce point, je voudrais dire deux choses : concernant la taxe professionnelle, je crois qu'il faut aller vers une taxe professionnelle avec une assiette géographiquement beaucoup plus large. Comment voulez-vous mener une politique économique de bassin avec un régime de taxe professionnelle tel que nous l'avons ? Je suis pour un régime de taxe professionnelle au mieux régional mais en tout cas départemental. Favorisons toute politique d'intercommunalité sur la taxe professionnelle. De ce point de vue-là, le District doit tout à fait jouer son rôle, c'est-à-dire inviter toutes les communes de l'agglomération à conclure des accords comme c'est déjà ici ou là le cas pour éviter les

«guéguerres» stupides de taxe professionnelle. C'est la raison pour laquelle, si vous voulez être cohérent avec cela, je vous recommande, au lieu de vouloir garder jalousement votre politique économique intra-muros, d'élargir la compétence économique à l'ensemble du District.

De plus, je n'ai pas dit qu'il fallait augmenter la pression fiscale. J'ai dit que compte tenu du niveau de revenus actuel de la population, de la richesse des habitants, les conditions d'équilibre financier sont excessivement difficiles et qu'on pourrait admettre une augmentation du recours à l'emprunt. Nous savons très bien que pour satisfaire à la modernisation des unités de traitement des déchets d'ici à l'an 2000, nous allons devoir augmenter la taxe des ordures ménagères de manière extrêmement forte. Peut-être va-t-il falloir la multiplier par 3 ? Néanmoins je crois qu'aujourd'hui s'il y avait à satisfaire des projets structurants en faveur de l'emploi ou pour affirmer la capitale régionale, je m'interrogerais sur l'intérêt d'augmenter un peu l'emprunt.

M. LE MAIRE : On vous a donné les évolutions de la dette et de son remboursement sur 8 - 10 ans. Cela nous a contraint à ne pas augmenter la dette. On aurait pu réaliser 20 MF de plus d'investissement en le finançant par l'emprunt, mais ce n'est pas la bonne formule. Nous avons effectivement fait toutes ces projections et il est bien démontré qu'il fallait au moins pendant deux ou trois ans limiter le recours à l'emprunt.

Concernant la surcompensation, vous avez raison sur la notion de solidarité ; mais j'ajouterai que c'est la gauche qui a mis en place cette surcompensation lorsque la CNRACL était en excédent ; maintenant que la CNRACL est largement en déficit, ce n'est plus à la CNRACL de faire jouer cette solidarité, ce serait plutôt en sens inverse parce que ce qui nous attend est inquiétant, vous l'avez indiqué tout à l'heure. A la CNRACL, il y aura de nouveau des problèmes, je suis certain qu'effectivement l'an prochain il faudra augmenter encore d'un ou deux points le taux de cotisation à la CNRACL. On ne va pas trop insister là-dessus.

M. PINARD : La cotisation de la CNRACL augmentera d'ici à l'an 2000, je suis prêt à le parier. Le Maire a eu raison de dire que la surcompensation pouvait être légitime quand il y avait des excédents. Le problème c'est qu'il n'y a plus d'excédents mais il y en a eu. J'ai sous les yeux une délibération d'un établissement hospitalier de la ville où je siège. Celui-ci ayant été informé par une circulaire de la Fédération Hospitalière de France que la CNRACL proposait des prêts à taux réduit, a le 14 juin 1993, sollicité un prêt maximum de 2 MF.

Maintenant, ce qui me paraît tout à fait symbolique et c'est là que nous n'avons pas la même culture, c'est que quand nous disons ça n'est pas à l'impôt local de financer la solidarité nationale, vous répondez taxe professionnelle. Je dis que c'est vraiment l'opposé de la solidarité car je pense d'abord à la taxe d'habitation qui est l'impôt le plus injuste et payé par le plus de monde.

M. FOUSSERET : Très rapidement pour dire à M. JACQUEMIN qu'il a été très peu attentif. Je ne dénonce pas la solidarité, au contraire, je sais bien qu'actuellement par exemple le régime des mines déficitaire est financé par la surcompensation de la CNRACL. Ce que j'ai dit et je l'ai même écrit donc je peux vous donner l'original, c'est que ce n'était pas aux collectivités locales de prendre cela en charge, mais à la solidarité nationale. C'est cela que j'ai dit et pas le contraire ; ne venez pas me dire que je suis contre la nécessaire solidarité.

Vous me dites également que je fais trop de politique. Il faut arrêter aussi ce discours car on ne peut pas dire qu'ici on ne fait pas de politique. Cela dépend de l'idée et du sens que l'on donne à la politique parce que la politique c'est par exemple gérer les affaires de la ville. On peut donc ici faire de la politique. Les décisions que vous, vous prenez avec votre majorité au niveau national ont des retombées ici dans la vie de tous les jours de nos concitoyens. Lorsque les désengagements deviennent de plus en plus nombreux, ce n'est pas faire de la politique que de dire à notre représentant au niveau national, M. JACQUEMIN que cela ce n'est pas acceptable. C'est pour cela que je profite de cette assemblée pour vous le dire.

M. JEANNEROT : Je voudrais simplement faire une brève remarque à l'attention de M. le Député JACQUEMIN pour rappeler et redire, mais en évitant d'être redondant, lorsque vous invitez l'assemblée communale à passer rapidement la compétence économique au niveau distrital parce que les choses seront plus larges et plus faciles, que la ville a montré sa capacité à travailler à l'intérieur du District. Je veux rappeler aussi qu'en la matière nous avons une contrainte, celle de la règle fiscale, qui aujourd'hui nous interdit de mutualiser la taxe professionnelle. Dans la perspective où la taxe professionnelle deviendrait départementale, vous pensez bien que cela modifierait complètement les contours de ce débat. Rendez-vous pour en discuter le 20 mai prochain.

M. LE MAIRE : Merci. Quelques conclusions nous sont fournies par l'Adjoint aux Finances.

M. VUILLEMIN : Je voudrais en conclusion à ce débat revenir sur une remarque qui a été faite à plusieurs reprises par différents intervenants sur le manque de lisibilité de ce projet de budget. Je ne suis bien évidemment pas d'accord avec cette manière de voir les choses. Je voudrais dire également que faire le choix d'une fiscalité modérée, c'est un choix politique, voter une augmentation de taux de 3 %, c'est un choix politique. D'autres collectivités ont fait d'autres choix. Nous avons fait le choix d'une fiscalité modérée, nous l'assumons et nous en sommes fiers.

On nous a reproché tout à la fois de tout limiter, l'emprunt, la fiscalité, etc. Mais dites-moi, avons-nous limité l'aide sociale, avons-nous limité les subventions ? Je vous invite à lire les éditoriaux de maires dont certains ne sont pas très loin d'ici, qui déclarent «tout de go» supprimer, réduire de manière drastique les subventions aux associations à cause de la rigueur. Nous n'avons pas fait ce choix-là. Avons-nous limité les crédits destinés aux quartiers ? Non.

On a parlé aussi de la dimension de capitale régionale qui n'apparaît pas vraiment, etc. Je voudrais d'abord dire qu'une ville ne s'élève pas au rang de capitale régionale parce qu'elle a un auditorium. Une capitale régionale, c'est une ville qui rayonne. Elle rayonne par les entreprises qu'elle accueille, qu'elle a su accueillir et qu'elle a su garder, je crois que nous en avons. Elle rayonne aussi par la qualité des laboratoires de recherche de son université, je crois que Besançon n'est pas mal placée en ce domaine. Une capitale régionale, c'est aussi une ville qui crée des événements. La Ville a fait le choix d'organiser un certain nombre de grands événements sportifs, Coupe Davis, etc., des congrès qui permettent de faire parler de Besançon et donc de faire en sorte que Besançon soit une ville qui compte.

On est capitale régionale aussi par les initiatives qu'on prend. Par exemple, la semaine dernière dans la presse locale on a présenté le projet Lumière, particulièrement le caractère pilote de l'action du projet conduit par la Ville et donc par son Service Informatique. Tout à l'heure M. BONNET a fait allusion au Service Informatique dont on ne parle pas suffisamment. Savez-vous qu'il ne se passe pas de semaine sans que des représentants de communes extérieures viennent ici à Besançon voir comment on a réfléchi, conduit, mis en oeuvre ce projet et d'autres. Le logiciel de la M14 par exemple fait aussi l'objet d'attentions particulières de la part d'autres communes.

Pour conclure, ce budget présente de mon point de vue au moins trois choix, celui d'une fiscalité modérée, un choix qui me paraît tout à fait important dans le contexte actuel, rappelez-vous les événements de décembre dernier, le choix de répondre au mieux à l'attente des Bisontins et singulièrement à travers la vie des quartiers, et enfin celui de conforter Besançon dans sa dimension de capitale régionale.

M. LE MAIRE : Merci. Je n'ai plus qu'à vous demander d'émettre un vote sur le budget dont les balances s'établissent comme suit :

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE BUDGETS ANNEXES

	EAUX		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Investissement	17 080 000	(1) 4 675 000	35 406 500	(2) 17 100 500	121 205	40 000	1 549 200
Fonctionnement	46 721 000	59 126 000	29 192 000	47 498 000	1 695 590	1 776 795	3 039 400	4 582 600
Amortissement (Investis. technique des immobilisations)	6 624 564	6 624 564	10 993 000	10 993 000	81 205	81 205	1 036 998	1 036 998
Totaux mouvements réels	70 425 564	70 425 564	75 591 500	75 591 500	1 898 000	1 898 000	5 625 598	5 625 598
Prélèvement pour l'équilibre de la section d'investissement	5 780 436	5 780 436	7 313 000	7 313 000	0	0	506 202	506 202
Totaux mouvements budgétaires	76 206 000	76 206 000	82 904 500	82 904 500	1 898 000	1 898 000	6 131 800	6 131 800

(1) Y compris 2 000 000 F emprunt globalisé

(2) Y compris 3 162 500 F emprunts Agence Financière de l'Eau et 5 300 000 F emprunt globalisé

BALANCES ET RÉCAPITULATIONS
(Opérations réelles)

	DÉPENSES				RECETTES			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	1995	1996	1995	1996	1995	1996	1995	1996
Budget Principal	221 116 824	201 319 721	826 912 002	865 258 826	124 478 100	112 322 764	923 550 726	954 255 783
Eaux	15 636 800	17 080 000	51 692 832	53 345 564	11 073 632	11 299 564	56 256 000	59 126 000
Assainissement	22 834 800	35 406 500	38 812 200	40 185 000	16 461 000	28 093 500	45 186 000	47 498 000
SSADPA	77 312	121 205	1 685 072	1 776 795	77 312	121 205	1 685 072	1 776 795
Forêts	1 608 310	1 549 200	3 745 588	4 076 398	949 578	1 042 998	4 404 320	4 582 600
TOTAUX	261 274 046	255 476 626	922 847 694	964 642 583	153 039 622	152 880 031	1 031 082 118	1 067 239 178

RÉCAPITULATION 1996
(Opérations réelles)

	DÉPENSES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	201 319 721	17 080 000	35 406 500	121 205	1 549 200
Fonctionnement	865 258 826	53 345 564	40 185 000	1 776 795	4 076 398
TOTAUX	1 066 578 547	70 425 564	75 591 500	1 898 000	5 625 598

	RECETTES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	112 322 764	11 299 564	28 093 500	121 205	1 042 998
Fonctionnement	954 255 783	59 126 000	47 498 000	1 776 795	4 582 600
TOTAUX	1 066 578 547	70 425 564	75 591 500	1 898 000	5 625 598

Evolution générale du Budget Principal	+ 18 549 721	soit	+ 1,8	%
Evolution générale du Budget Eaux	+ 3 095 932	soit	+ 4,6	%
Evolution générale du Budget Assainissement	+ 13 944 500	soit	+ 22,6	%
Evolution générale du Budget SSADPA	+ 135 616	soit	+ 7,7	%
Evolution générale du Budget Forêts	+ 271 700	soit	+ 5,1	%

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE
(Opérations réelles)

	1995		1996	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	261 274 046	153 039 622	255 476 626	152 880 031
Fonctionnement	922 847 694	1 031 082 118	964 642 583	1 067 239 178
TOTAUX	1 184 121 740	1 184 121 740	1 220 119 209	1 220 119 209

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : + 35 997 469 soit + 3 %

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (11 Conseillers votant contre), adopte le budget général de l'exercice 1996 (budgets annexes compris).

Visa préfectoral du 11 mars 1996.